

2000

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Rapport du Gouverneur

Chiffres-clés

en millions d'euros

	2000	1999	1998
Prêts décaissés dans l'année	1 855	1 712	1 056
Projets approuvés dans l'année	1 888	2 052	2 257
Capitaux propres (après affectation du résultat)	2466	2 381	2 283
Fonds propres disponibles (après affectation du résultat)	1 225	1 140	1 055
Total du bilan	14 434	12 659	11 096
Bénéfices	95	91,4	81,4
Compte Fiduciaire Sélectif (cumul des dotations prélevées sur les bénéfices)	55	45	35

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe a été créée le 16 avril 1956 par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Le principe de son action est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

Objectifs

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

Le Conseil de l'Europe et la CEB

La Banque, qui procède d'un Accord Partiel des Etats membres du Conseil de l'Europe, est soumise à la haute autorité de celui-ci. Elle est autonome juridiquement et financièrement. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au long de son histoire, le Conseil de l'Europe, auquel participent aujourd'hui 43 pays européens, a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses Etats membres.

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe") a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, elle compte 35 Etats membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont marquées par une coopération permanente. Celle-ci est d'ailleurs confortée par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg, sous l'autorité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, qui émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

Activités

La Banque accorde des prêts pour des projets sociaux. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme

statutairement prioritaires les projets qui *"aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques"*.

En quarante-cinq ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi. De **nouvelles priorités** ont été définies, regroupant tous les domaines d'intervention contribuant directement au renforcement de la cohésion sociale en Europe, à savoir la création et le maintien d'emplois dans les PME, le logement social, la santé, l'éducation et l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé.

Enfin, la CEB intervient également dans les **autres domaines** suivants : protection de l'environnement, modernisation rurale, protection et réhabilitation du patrimoine historique.

Ressources financières

L'activité de l'institution est fondée sur le capital versé, les réserves, et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant pas d'allocations annuelles de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2000 d'un capital souscrit de 1,4 milliard d'euros.

L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, plus de 13 milliards d'euros de prêts.

Rating

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la notation AAA des trois agences Fitch, Moody's et Standard & Poor's.

Direction

L'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par Etat membre. Son Président est M. Kari Nars, élu le 28 juin 1999.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par Etat membre. Son Président est M. Heinrich Harries, élu le 28 juin 1999.
- Le Gouverneur, M. Raphaël Alomar, réélu le 27 février 2001. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, M. Martin Murtfeld, Premier Vice-Gouverneur, M. Ignacio Garrido et M. Nunzio Guglielmino.
- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les Etats membres.

Le Conseil d'administration est assisté par un Comité exécutif composé de membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.



Rapport du Gouverneur

Exercice 2000

Banque de Développement
du Conseil de l'Europe

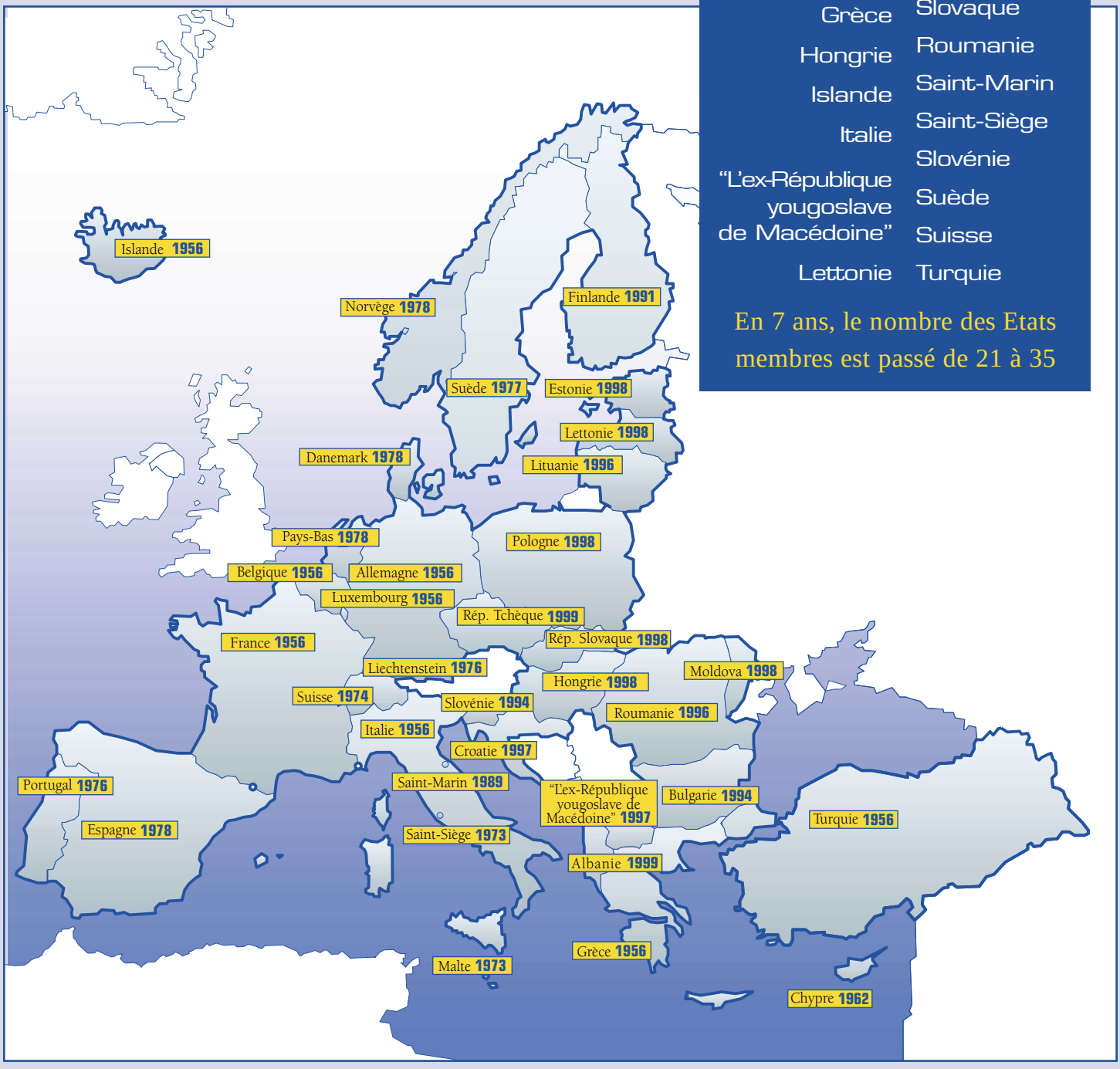
55, avenue Kléber, F 75784 PARIS Cedex 16, France - Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00 - Fax : +33 (0)1 47 55 03 38 - Télex : 642706 CEFON - Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

Albanie
Allemagne
Belgique
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Grèce
Hongrie
Islande
Italie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Lettonie
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République Tchèque
République Slovaque
Roumanie
Saint-Marin
Saint-Siège
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie

En 7 ans, le nombre des Etats membres est passé de 21 à 35

Etats membres de la Banque **Année d'adhésion**



Sommaire

Composition des organes de la Banque 4
- Une solidité financière confortée et reconnue 8

Message du Gouverneur 9

Organigramme 12

Activité de la Banque en 2000 14

Activité Projets-Prêts

- La participation de la CEB au Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est 14
Priorités statutaires : aide aux réfugiés et migrants, aide aux régions victimes de catastrophes naturelles ou écologiques
- Expansion de l'activité de la CEB dans les pays en transition 18
- Interventions de la CEB en faveur de la minorité Rom 20
Nouvelles priorités :
Création d'emplois dans les PME et formation professionnelle 23
Santé et éducation 28
Logement social 30
Aménagement de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé 31
Autres domaines d'intervention : Protection de l'environnement ; 32
Modernisation rurale ; Protection et réhabilitation du patrimoine historique 34

Activités financières 35

La situation économique en 2000 35
Portefeuilles obligataires 37
Produits dérivés 37
Financement de l'activité 38
Résultat et ratios 40

Politique de gestion intégrée des risques 42

Risques de crédit et de contrepartie 42
Risques de marché 45
Risques opérationnels 46

Gestion des ressources humaines 47

Etats financiers 49

Bilan 50
Compte de résultat 52
Etat des flux de trésorerie 53
Notes annexes aux Etats financiers 54
Rapport de l'audit externe 71
Extrait du rapport du Comité de surveillance 72
Bilan après répartition du résultat 73
Extrait du procès-verbal de la 212e réunion du Conseil d'administration 74
Extrait du procès-verbal de la 165e réunion du Conseil de direction 75

Notes au lecteur 76

Composition des organes de la Banque au 31 décembre 2000*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Kari NARS Ancien Directeur des Finances, Ministère des Finances, Helsinki	*Présidents*	**Heinrich HARRIES** Ancien membre du Directoire de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), Frankfurt am Main
Magdalena TOVORNIK (jusqu'au 15/12/2000) Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Marcin RYBICKI** (depuis le 15/12/2000) Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Vice-Présidents*	**Dimitar B. RADEV** Vice-Ministre des Finances, Ministère des Finances, Sofia
Shpëtim CAUSHI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Albanie*	**Izedin HAJDINI** Président de la Coordination des Aides, Ministère de la Coopération Economique et du Commerce, Tirana
Liselore CYRUS Vortragende Legationsrätin, Chef de la Division des Structures Politiques Pan-Européennes, Ministère des Affaires Etrangères, Berlin	*Allemagne*	**Knut KAGE** Ministerialrat, Ministère des Finances, Bonn **Heinjörg HERRMANN** (depuis le 1er janvier 2001) Regierungsdirektor, Ministère des Finances, Berlin
Benoît CARDON de LICHTBUER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Belgique*	**Werner VERTONGEN** Inspecteur Général, Département des Etudes, Banque Nationale de Belgique, Bruxelles
Andrey TEHOV Directeur a.i., Direction des Droits de l'Homme, Ministère des Affaires Etrangères, Sofia	*Bulgarie*	**Dimitar B. RADEV** Vice-Ministre des Finances, Ministère des Finances, Sofia
Christophoros YIANGOU Ambassadeur, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Chypre*	**Andreas TRYFONIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Vladimir MATEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Neven MADEY** (depuis le 22/02/2001) Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Croatie*	**Josip KULISIC** Ministre Adjoint, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Zagreb

* Aux termes de l'Article VIII du Statut, l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance. Un Comité exécutif, composé de membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration, assiste le Conseil d'administration.
Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par la "Direction de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Directeur Général : **M. Constantinos N. PILAVACHI**, Secrétaire Exécutive des organes : **Mme Giusi PAJARDI**).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
Arne BELLING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Danemark*	**Peter Brix KJELGAARD** Conseiller, Département de la Coopération Internationale, Ministère des Finances, Copenhague
Guillermo KIRKPATRICK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Espagne*	**Luis de FUENTES LOSADA** Sous-Directeur Général du Trésor, Direction Générale du Trésor et de la Politique Financière, Ministère de l'Economie et des Finances, Madrid
Ants FROSCH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Estonie*	**Renaldo MÄNDMETS** Secrétaire Général Adjoint a.i. pour les Relations Etrangères, Ministère des Finances, Tallinn
Erkki KOURULA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Finlande*	**Seppo SUOKKO** Directeur Général Adjoint, Département d'Economie, Ministère des Finances, Helsinki
Jacques WARIN Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*France*	**Pierre MERVIEL** Inspecteur des Finances, Direction du Trésor, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
Athanassios THEODORACOPOULOS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Grèce*	**Constantinos VGENOPOULOS** Banque Nationale de Grèce, Athènes
János PERÉNYI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Hongrie*	**Gusztáv BÁGER** Directeur Général, Secrétariat des Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Budapest
Sveinn BJÖRNSSON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Islande*	**Thröstur OLAFSSON** Economiste, Membre du Conseil d'administration de la Banque Centrale d'Islande, Reykjavik
Pietro Ercole Carlo AGO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Italie*	**Antimo PROSPERI** Dirigeant du Deuxième Bureau de la Division VI du Département du Trésor, Ministère du Trésor, Rome
Jon IVANOVSKI Chargé d'Affaires a.i., Représentation Permanente de "L'ex-République yougoslave de Macédoine", Strasbourg	*"L'ex-République yougoslave de Macédoine"*	**Zoran STAVRESKI** Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Skopje
Georgs ANDREJEVS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Lettonie*	**Ingüna SUDRABA** Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein

Josef WOLF

Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Rokas BERNOTAS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Lituanie*	**Asta BIELSKIENE** Directeur du Département International, Ministère des Finances, Vilnius
Gérard PHILIPPS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Luxembourg*	**Jérôme HAMILIUS** Attaché de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg

Malte

Joseph LICARI

Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Iuliana GOREA-COSTIN Ambassadeur, Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Moldova*	**Valentina POSTOLACHI** Vice-Ministre de l'Economie et des Réformes, Chisinau
Torbjørn AALBU Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Norvège*	**Knut PAUS** Représentant Permanent Adjoint de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Hendrik WAGENMAKERS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Pays-Bas*	**Jos H.P. de VRIES** Directeur Adjoint des Affaires Financières Extérieures, Ministère des Finances, La Haye **Jan Willem van der KAAIJ** (depuis le 17/01/2001) Directeur Adjoint des Relations Extérieures, Ministère des Finances, La Haye
Marcin RYBICKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Pologne*	**Jacek TOMOROWICZ** Directeur, Département de la Coopération Internationale, Ministère des Finances, Varsovie
Paulo CASTILHO Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Portugal*	**Lina NETO** Directeur Général Adjoint, Direction Générale pour les Affaires Européennes et les Relations Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
Jirí MUCHA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*République Tchèque*	**Ales SATÁNEK** Directeur Général Adjoint, Département des Organisations Internationales, Ministère des Finances, Prague
Eva GARAJOVA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*République Slovaque*	**Viliam VASKOVIC** Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Bratislava

CONSEIL DE DIRECTION — CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sabin POP Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Roumanie*	**Valentina SICLOVAN** Directeur Général, Direction Générale des Finances Publiques Extérieures, Ministère des Finances, Bucarest
Guido CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Saint-Marin*	**Raffaele GIARDI** Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin

Saint-Siège
Mgr Paul-Richard GALLAGHER
Envoyé Spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

Magdalena TOVORNIK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Slovénie*	**Senka MAVER** Sous-Secrétaire d'Etat, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Hakan WILKENS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Suède*	**Björn FRITJOFSSON** Directeur, Division des Organisations Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Alfred RÜEGG Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Suisse*	**Yves EMERY** Chef de Section, Administration Fédérale des Finances, Berne
Alev KILIÇ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	*Turquie*	**Aydin KARAÖZ** Directeur Général, Direction Générale des Affaires Economiques Internationales, Sous-Secrétaire d'Etat au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

Raphaël ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

Martin MURTFELD (Premier Vice-Gouverneur)
Ignacio GARRIDO
Nunzio GUGLIELMINO

COMITE DE SURVEILLANCE

Norvège : **Per A. ENGESETH**, Directeur Général, Bureau de l'Auditeur Général, Oslo
Portugal : **Maria Isabel CASTELÃO FERREIRA da SILVA**, Sous-Directrice Générale des Finances, Lisbonne
Suède : **Filip CASSEL**, Expert Comptable, Directeur d'Audit, Ph D, Stockholm



Une solidité financière renforcée et reconnue

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe tire ses ressources financières de ses capitaux propres, de ses réserves, de ses bénéfices annuels et bien entendu des émissions qu'elle lance sur le marché international des capitaux. Son engagement au service d'une Europe plus solidaire suppose une structure financière solide et une signature de qualité reconnue par les marchés : ces deux paramètres déterminent en effet le coût des ressources que la Banque met au service de ses emprunteurs pour le financement de projets sociaux.

La politique menée depuis de nombreuses années par la CEB a eu pour objectif permanent le renforcement de la structure financière de l'institution. La division des risques, la stricte application de ratios encadrant la stratégie de liquidité et l'activité de prêts, la progression de la rentabilité à partir d'un niveau déjà élevé participent à la solidité financière de la Banque. Parallèlement, le soutien des Etats membres à sa stratégie de développement contribue fortement à la consolidation de sa signature.

Une augmentation de capital désormais effective

Le soutien des actionnaires s'est concrétisé au cours de l'exercice 2000 à travers la mise en œuvre par les Etats membres des procédures de souscription à l'augmentation de capital, dont ils avaient approuvé le principe en novembre 1999. De fait, l'augmentation de capital de la CEB est devenue effective le 14 mars 2001, le seuil de 66,6% de parts souscrites ayant été franchi à cette date. La clôture de la période de souscription est fixée au 30 septembre 2001.

L'entrée en vigueur de cette augmentation de capital permet de conforter encore la solidité financière de la Banque. Le schéma retenu repose à la fois sur une augmentation du capital souscrit (à hauteur de € 1,8 milliard) et sur une incorporation de réserves (à hauteur de € 200 millions) pour la partie libérée du capital. Ce capital renforcé permettra à la Banque de se conformer davantage encore aux meilleurs standards prudentiels internationaux.

Simultanément à cette augmentation de capital, le plafond du ratio de gearing, (qui rapporte l'encours global de prêts et des garanties au montant total du capital et des réserves), sera abaissé à 2,5 au cours de l'exercice 2001.

Cette structure financière renforcée offre par ailleurs une marge de développement supplémentaire aux activités de prêts, dont la progression demeurera cependant mesurée, au vu des contraintes prudentielles qui viennent d'être rappelées. Selon les projections actuelles, l'encours de prêts devrait passer de 8,5 milliards d'euros fin 2000 à 11 milliards d'euros fin 2004. Conformément à la politique arrêtée en 1999, une part substantiellement accrue sera réservée aux pays en transition.

Un renforcement continu de la qualité de la signature

Cette politique d'ensemble, visant à renforcer la structure financière, à augmenter les capitaux propres et à maintenir une stricte gestion des risques, a été saluée par les agences de notation. La Banque, déjà notée AAA par Standard & Poor's et Fitch, a ainsi obtenu le même rating de Moody's en septembre 2000.

La CEB bénéficie donc désormais de la notation maximale auprès des trois plus grandes agences de rating. Il va de soi que cette assise financière confortée, liée à une crédibilité accrue sur le marché des capitaux, permettra à la Banque d'améliorer encore les conditions de ses interventions. Ainsi, à côté de ses priorités statutaires (qui consistent à soutenir financièrement des projets pour les réfugiés et les victimes de catastrophes naturelles), la Banque entend plus que jamais répondre à ses nouvelles priorités, à travers une implication encore accrue au service de la cohésion sociale en Europe, et développer fortement ses activités dans les pays en transition.

Message du Gouverneur

L'exercice 2000 a représenté pour la Banque à la fois l'aboutissement de la politique entreprise depuis plusieurs années et l'approfondissement d'une nouvelle stratégie de développement.

L'exercice 2000 constitue un point d'inflexion dans l'effort de **redéploiement de l'activité de prêt**. Ce redéploiement, conforme aux orientations du plan de développement 2000-2004 qui sous-tend l'augmentation de capital actuellement en cours, repose sur une limitation de la progression des encours et une augmentation de la part réservée aux opérations dans les pays en transition.

Dans la ligne de cette stratégie, et compte tenu du volume des projets déjà en stock, le montant des décaissements enregistrés en 2000 représente un pic dans l'activité de la Banque : ils se sont élevés à 1,86 milliard d'euros, soit une progression de 75 % en deux ans, portant à 8,4 milliards d'euros le portefeuille de prêts. La modération volontaire de l'activité entreprise depuis l'exercice 2000 se traduit en revanche par le léger repli des projets approuvés.

L'augmentation de la rentabilité se poursuit, à partir d'un niveau soutenu : la progression du bénéfice net (95 millions d'euros) s'élève à 4 % sur un an, et 17 % sur deux ans. La CEB se situe désormais au premier rang des institutions financières multilatérales en termes de résultat ramené aux fonds propres disponibles.

Parallèlement, le processus d'**augmentation de capital** se déroule dans de bonnes conditions : mi-mars, les trois quarts des parts offertes avaient déjà été souscrites, traduisant le constant soutien des actionnaires de la Banque.

Cette augmentation du capital, qui est désormais effective et qui s'accompagnera d'une diminution du ratio de gearing, poursuit un double objectif : conforter la solidité financière de la Banque pour soutenir sa stratégie de redéploiement de l'activité. Cette réorientation se traduira par un **ralentissement volontaire de la progression de l'activité**, lequel ira de pair avec une forte croissance des volumes d'opérations dans les pays en transition.

L'ensemble de cette politique, auquel contribuent bien entendu un niveau soutenu d'autofinancement et l'effort de diversification géographique du portefeuille de prêts entrepris depuis plusieurs années, a été salué par les agences de notation. Moody's a relevé, en septembre 2000, le rating de la CEB. Celle-ci bénéficie désormais de la notation **AAA** auprès de Standard & Poor's, Fitch et Moody's.

Une rentabilité accrue…

… une structure financière renforcée…

… un ralentissement volontaire des volumes d'activité…

… une signature triple AAA…

…permettent à la CEB de mener une politique sociale…

… recentrée sur ses domaines prioritaires…

… et sur les pays en transition…

La structure de l'activité projets et prêts a répondu à la volonté de la Banque de se recentrer sur ses **domaines prioritaires**. Ceux-ci sont d'ailleurs multiples : à côté des **priorités statutaires** (l'aide au réfugiés et le soutien aux victimes de catastrophes naturelles), le Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe, qui s'est tenu à Strasbourg en 1997, a clairement indiqué que l'ensemble des actions au service du **renforcement de la cohésion sociale en Europe** représentait une **nouvelle priorité** pour la Banque.

Au cours de l'exercice 2000, les opérations dans ces domaines prioritaires ont représenté près de 80 % des prêts décaissés et 95 % des projets approuvés.

Dans ce panorama, on relèvera plus particulièrement que la Banque a été en mesure d'apporter des décaissements rapides en réponse à des **situations d'urgence**. Ce fut notamment le cas, en 2000, pour le projet de reconstruction de la région de Marmara en Turquie, frappée par un tremblement de terre en août 1999, qui a bénéficié de financements à hauteur de 175 millions d'euros (sur une enveloppe de 300 millions d'euros) dès le début de l'année 2000.

S'agissant des **réfugiés et des migrants**, la Banque entend devenir, pour les Balkans, l'institution financière de référence sur cette question. A cette fin, elle s'est fortement impliquée dans les travaux du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, dont une large partie des actions concerne le problème des réfugiés. Elle contribuera à hauteur de 300 millions d'euros dans le cadre de ce Pacte. Par ailleurs, la Banque a renforcé sa coordination avec certaines agences des Nations Unies, comme le HCR et le PNUD.

Simultanément, les efforts entrepris en direction des **pays en transition**, dont quatorze sont devenus membres de la Banque depuis 1994, commencent à porter leurs fruits : les décaissements en faveur de ces Etats en 2000 sont supérieurs à l'ensemble des déboursements effectués au cours des cinq années précédentes. Conformément à l'un des axes majeurs de sa stratégie de développement, la Banque accentuera ses interventions en direction de ces pays, dans lesquels les besoins sociaux sont nombreux et importants.

En matière de **cohésion sociale**, les efforts ont essentiellement porté cette année sur le financement du logement social et de la création d'emplois dans les PME, représentant près de 50 % des prêts décaissés.

Enfin, la CEB a signé plusieurs accords de coopération bilatérale avec d'autres institutions supranationales, comme la Banque Mondiale et la BERD, et des partenariats multilatéraux, avec l'Union Européenne, la NIB, l'IFC et la KfW. Ces accords devraient faciliter le développement de nouvelles opérations de co-financements, notamment dans les pays en transition.

La **politique de financement** demeure articulée autour de trois lignes directrices : consolider la notoriété de la Banque sur les marchés de capitaux internationaux par des émissions de grande taille, répondre aux demandes spécifiques des investisseurs, dans le respect des ratios prudentiels internes.

Ainsi, le ratio de liquidité s'établit à 72 % au 31 décembre 2000, nettement au dessus du seuil minimum de 50 %. Les émissions de la Banque se sont élevées à 3 milliards d'euros, soit un montant très supérieur à celui de 1999, exercice au cours duquel le volume de financements était de 2,2 milliards d'euros. Cette politique a été principalement concentrée sur l'euro et le dollar américain, mais la Banque a également été présente sur les marchés du franc suisse, de la livre britannique et du zloty polonais. En tout état de cause, quelle que soit la devise primaire, toutes les émissions sont immédiatement converties en euro.

Le contrôle vigilant des risques a été approfondi. Le système de contrôle répond aux normes internationales les plus strictes en matière de ratios de liquidité, de couverture des risques de taux et de change, d'utilisation de produits dérivés et de maîtrise des risques de contrepartie. Il s'appuie sur une organisation rigoureuse en matière de contrôle et d'audit interne.

Notons que la CEB vient d'être placée par le Comité de Bâle dans le groupe des institutions supranationales à pondérer à 0 % (20 % à l'heure actuelle) pour le calcul du ratio de solvabilité par ses contreparties.

L'exercice 2000 est donc caractérisé par une croissance soutenue de la rentabilité et de l'activité de prêts, encadrée par une stricte politique de gestion des risques. La structure financière de la Banque en sort confortée et ses fonds propres devraient être substantiellement renforcés à brève échéance, au terme de l'augmentation de capital en cours. Elle bénéficie désormais de la notation AAA auprès des trois principales agences de rating.

Forte du soutien de ses Etats membres et d'une coordination toujours plus étroite avec le Conseil de l'Europe, la Banque est en mesure de mener la politique approuvée par son Conseil de direction et son Conseil d'administration. Sa stratégie demeure plus que jamais marquée par la fidélité à ses missions prioritaires, que constituent son engagement au service de la cohésion sociale en Europe et sa volonté de contribuer au développement des pays en transition.

Paris, le 27 mars 2001



Raphaël ALOMAR

… soutenue par une stratégie financière dynamique…

… et encadrée par un contrôle vigilant des risques…

… conformément à sa vocation d'origine.

Organigramme



LE COMITE DE DIRECTION GENERALE

Devant
Raphaël ALOMAR
Gouverneur

Au 1er rang, de gauche à droite
Martin MURTFELD
Premier Vice-Gouverneur
Ignacio GARRIDO
Vice-Gouverneur
Nunzio GUGLIELMINO
Vice-Gouverneur

Au 2e rang, de gauche à droite
Roberto CACCIOLA
Directeur des Conseillers Techniques
Rainer STECKHAN
Directeur Général des Prêts
Thierry POIREL
Directeur Financier
Arnaud VIOLETTE
Directeur des Systèmes d'Information et du Contrôle
Heikki CANTELL
Directeur Juridique

Direction Générale des Prêts
Rainer Steckhan

Direction des Conseillers Techniques
Roberto Cacciola

Administration et Finances, Prêts
Melanie Wieschollek-Lacroix

Responsables des pays

Michael Lixenfeld : *Allemagne, Liechtenstein, République Tchèque, Slovénie, Suisse*

Théodore Ivanov : *Belgique, Bulgarie, France, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal*

Marja Seppälä : *Estonie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Lituanie*

Magnus Sandin : *Danemark, Islande, Norvège, Pologne, Suède, Turquie*

Rachel Meghir : *Croatie, Grèce, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", République Slovaque*

S. Anagnostopoulos : *Chypre, Malte*

Luca Schio : *Albanie, Italie, Moldova, St-Marin, St-Siège*

Carlos Bendito Prieto : *Espagne, Roumanie*

Unité de Support aux Opérations
France Becmont-Bieth - Emilia di Matteo

Financement de Projets
Juan F. Seco Guillot

Peter-Igor van Moock

Etudes et Analyses
Michèle Meunier

Dario Liguti
Dimo Iliev

Développement
Matthias Bauer

Eva Schwebel

Cohésion sociale
Nicola Catalano

Conseillers Techniques

Architecture et Urbanisme
Dorota Blazejewicz

Migrations, réfugiés et cohésion sociale
Claudine Voyadzis

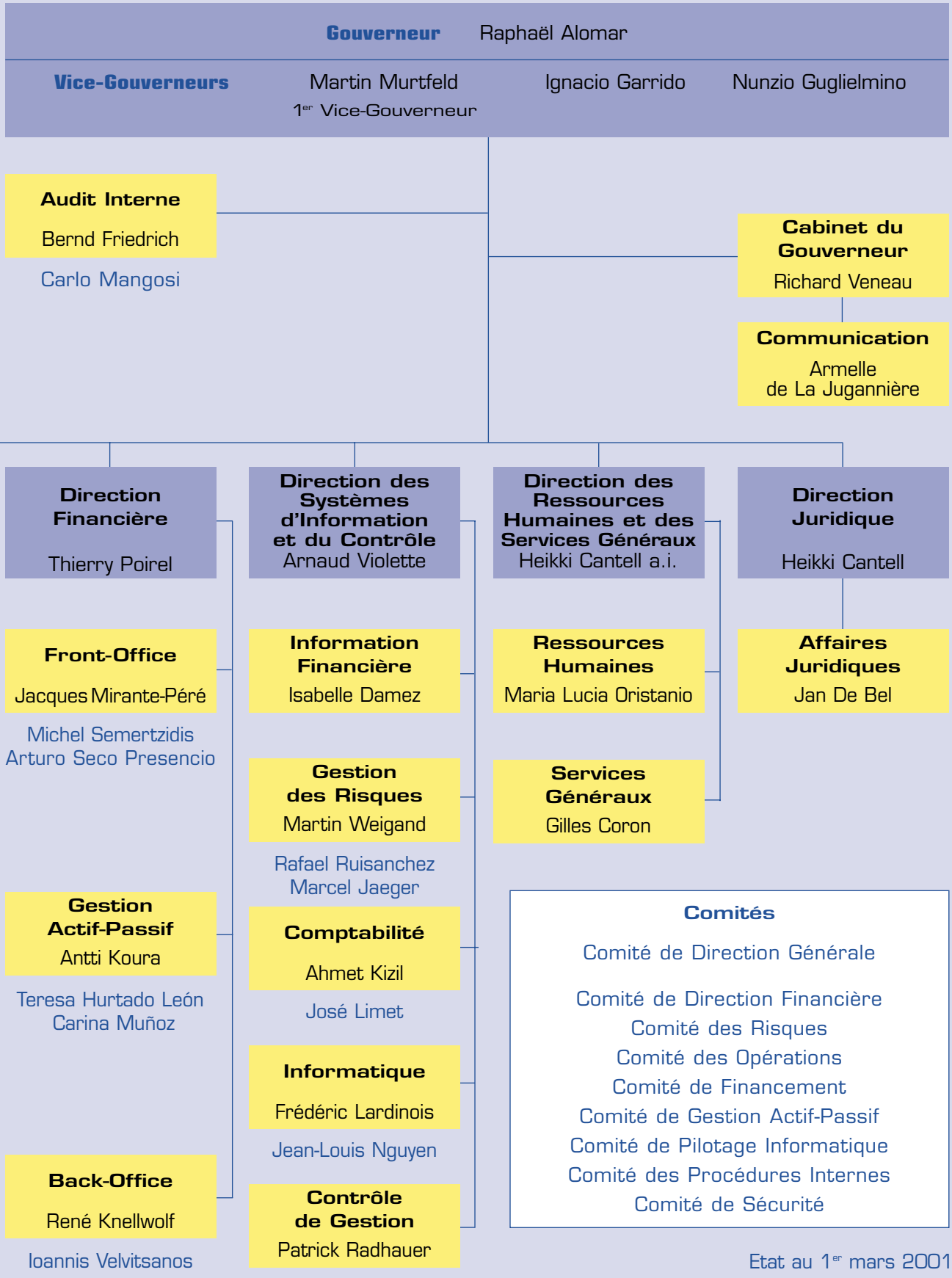
Infrastructures
Baris Trak

Environnement
Anton Spierenburg

Economiste de Projets
Victor Agius

Economiste de Projets - PME
Kitty Villani-Haman

Santé Education
Marie-Odile Waty



Etat au 1er mars 2001



La participation de la CEB au Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Sur initiative de l'Union Européenne, le **Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est**[1] a été adopté le 10 juin 1999 lors du Conseil européen de Cologne. Plus de 40 pays et organismes associés, dont le Conseil de l'Europe, se sont engagés à soutenir les pays de cette région "dans leurs efforts de stimuler la paix, la démocratie, le respect pour les droits de l'homme et la prospérité économique afin de réaliser la stabilité dans la région entière".

Les Chefs de Gouvernements et Etats des pays de l'Union Européenne et de l'Europe du Sud-Est ont solennellement scellé le Pacte le 30 juillet 1999 à Sarajevo.

Pour atteindre les objectifs fixés, une **Table Régionale de l'Europe du Sud-Est** a été mise en place pour fournir des lignes directrices d'action aux trois "Tables de travail", instruments créés pour maintenir et améliorer les relations en matière de :

- Démocratisation et droits de l'homme (Table I)
- Reconstruction économique, développement et coopération (Table II)
- Sécurité, justice, affaires intérieures (Table III)

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe participe activement au Pacte. Elle a contribué à la définition de la Stratégie Régionale "The Road of Stability and Prosperity in South Eastern Europe", publiée par la Banque Mondiale, cadre général d'intervention de la communauté internationale dans la reconstruction et l'appui à la transformation économique et sociale de ces pays. Lors de la première Conférence Régionale de Financement, à Bruxelles en mars 2000, la Banque a annoncé une contribution sur deux ans de € 300 millions.

Aujourd'hui, la CEB participe à la Table I, en appui au retour des réfugiés et aux minorités (Roms). Acteur important de la Table II, en ce qui concerne l'infrastructure sociale telle que les écoles, hôpitaux et centres sociaux et la création d'emplois par le biais du financement des petites et moyennes entreprises, la Banque joue un rôle actif au sein de l'Initiative pour la Cohésion Sociale, groupe de travail consacré à soutenir le processus de transformation sociale.

Depuis mars 2000, la Banque et les pays concernés par le Pacte ont identifié plusieurs projets pour un montant total de près de € 80 millions, dont plus de 40 millions destinés à financer des projets facilitant le retour des réfugiés dans leur pays d'origine. Les pays qui ont bénéficié du soutien de la Banque dans le cadre du Pacte de Stabilité pendant l'année 2000 sont la Croatie (€ 67 millions) et la Bulgarie (€ 8 millions).

Dans l'avenir, la CEB poursuivra ses interventions et veillera à l'efficacité de la mise en œuvre des projets approuvés. Elle œuvrera aussi à identifier de nouveaux projets. Suite aux changements politiques intervenus en République Fédérale de Yougoslavie, la Banque collaborera étroitement avec les autres organisations internationales afin de faciliter la normalisation des relations internationales de ce pays.

1 - Rappelons qu'il s'agit des pays suivants : Albanie, Bosnie et Herzégovine, Bulgarie, Croatie, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", Roumanie, République Fédérale de Yougoslavie.



Activité Projets-Prêts

Au cours de l'exercice 2000, **37 projets** individuels et **programmes** sectoriels multi-projets (PSM) ont été approuvés, représentant un **montant total de € 1,9 milliard**. Ce montant, en léger repli par rapport à celui de l'exercice précédent, correspond à l'objectif de modération volontaire de l'activité.

Compte tenu du volume des projets déjà en stock, le montant des décaissements enregistrés au cours de l'exercice représente un pic dans l'activité de la Banque, progressant de € 1,7 milliard en 1999 à presque € 1,9 milliard en 2000. Au total, la Banque a financé 62 projets dans 19 pays d'intervention.

L' encours des prêts atteint, au 31 décembre 2000, € 8,4 milliards, soit une progression de 9 % par rapport à 1999. Cet encours est désormais réparti sur 23 pays. Compte tenu des nouvelles approbations et des décaissements réalisés au cours de cette année, le portefeuille des projets en attente de financement s'élève à € 4,6 milliards, dont € 3,1 milliards sont engagés.

L'un des axes majeurs de la politique de la CEB porte sur le soutien financier qu'elle entend apporter aux pays en transition. Ceux-ci ont représenté une part significative de l'activité en 2000, en nette progression par rapport aux années précédentes, aussi bien en termes de projets approuvés (€ 256 millions) qu'en termes de décaissements (€ 122 millions). (Voir encadré page 18).

Parmi les projets approuvés en 2000 figurent plusieurs opérations particulièrement significatives de la mission sociale de la Banque : retour des réfugiés en Croatie, reconstruction de logements après le tremblement de terre en Turquie, formation professionnelle en Pologne.

Une gamme diversifiée d'instruments de prêts

Dans le cadre de sa politique de prêts, la Banque distingue deux grands types d'instruments :

- les **projets individuels**, caractérisés à la fois par un emprunteur unique et par un responsable unique de la réalisation du projet,
- les **programmes sectoriels multi-projets (PSM)**, correspondant à des projets (sous-projets) rassemblant plusieurs bénéficiaires pour des opérations dans un ou plusieurs domaines d'activité de la Banque.

Les PSM regroupent eux-mêmes plusieurs types de programmes :

- les "programmes mono-sectoriels", portant sur un domaine d'intervention unique,
- les "programmes pluri-sectoriels", portant sur plusieurs domaines d'intervention,
- les "programmes de financement aux collectivités locales", regroupant des projets dont le financement est inscrit dans les budgets locaux ou régionaux.





LITUANIE

Centre d'hébergement pour personnes âgées

Conformément aux recommandations du Deuxième Sommet de Strasbourg (octobre 1997), la CEB a intensifié son action en faveur de la création d'emplois : le volume des projets approuvés a doublé par rapport à l'année dernière et celui des décaissements a presque triplé.

Les domaines de la santé, de l'éducation et du logement ont également connu une forte progression au cours de cet exercice ; ils représentent 43 % des nouvelles approbations de projets et 37 % des décaissements de prêts.

L'activité de la Banque s'est développée en coopération étroite avec les Etats membres et les institutions bancaires avec lesquelles la CEB a noué des relations étroites au cours de ces dernières années. Le réseau de contacts privilégiés avec des institutions financières de grande qualité, relais de son action, a été consolidé.

Au cours de l'année 2000, la coopération avec les autres institutions financières internationales a également été renforcée à travers plusieurs opérations significatives avec la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

Le Compte Fiduciaire Sélectif

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la Banque, dans les pays en transition. Créé en 1995 par le Conseil d'administration, le compte est essentiellement alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque (€ 45 millions en 6 ans) ainsi que par des contributions volontaires des Etats membres. Les modalités d'utilisation des ressources du CFS ont été modifiées en 1999 afin d'accentuer la finalité sociale du compte.

En 2000, ce compte a été utilisé en faveur de réfugiés (Croatie) et de victimes de catastrophes naturelles (Hongrie et Slovénie). Pour la première fois, des projets en faveur des Roms (Bulgarie et République Tchèque) ont également bénéficié d'une bonification d'intérêt.

Ainsi, sept projets, d'un montant total de € 123 millions, ont bénéficié cette année du concours du CFS. Ceci porte les montants engagés sur le CFS à € 30 millions, soit deux tiers du total des avoirs affectés à ce compte.

Rappelons que le CFS a également été exceptionnellement utilisé en 1999 pour des opérations de dons (d'un montant total de € 4 millions) dans le cadre de la crise du Kosovo, pour un autre don (€ 1 million) en faveur des orphelins de Roumanie et qu'il permet de financer un programme de coopération avec le Conseil de l'Europe, en faveur de la cohésion sociale.



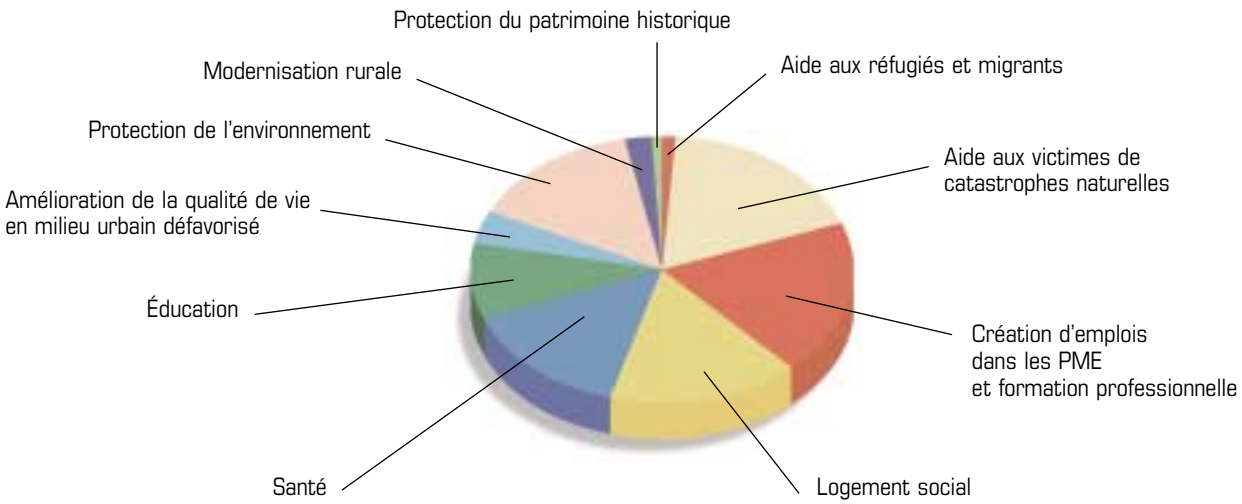
1 - Priorités statutaires

Les projets en faveur des réfugiés et des victimes des catastrophes naturelles constituent les priorités statutaires de la CEB. A cette fin, la Banque a approuvé un total de € 203 millions, répartis sur 4 projets directement liés à ces domaines. Les prêts décaissés dans ces mêmes domaines s'élèvent à € 340 millions, en forte augmentation par rapport à l'année précédente.

1.1 - Aide aux réfugiés et migrants

La CEB, dans la ligne de sa mission originelle, apportera son soutien financier à la **Croatie** dans le cadre du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, afin de faciliter le retour des réfugiés et personnes déplacées dans leur lieu d'origine par la construction et la rénovation de logements. Ce projet fait l'objet d'une large coopération avec la Banque Mondiale, le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) et plusieurs organisations non gouvernementales. Il devrait favoriser la réintégration de 3 400 familles. Deux autres projets, en faveur de la Croatie, relèvent des domaines de l'éducation et de la santé et portent sur la reconstruction de structures endommagées durant la guerre dans 35 écoles et sur la construction de 11 hôpitaux et de 50 centres de soins. Ils font suite à deux autres projets dans les mêmes secteurs et qui ont reçu des financements en 2000.

En **Lituanie**, le projet de construction de logements a fait l'objet de nouveaux financements au cours de l'exercice. Ces logements, répartis sur tout le territoire, doivent favoriser le retour des anciens déportés. Par ailleurs, trois structures d'hébergement collectif pour les déportés âgés ont été construites.



Les projets approuvés 1996-2000



Expansion de l'activité de la CEB dans les pays en transition

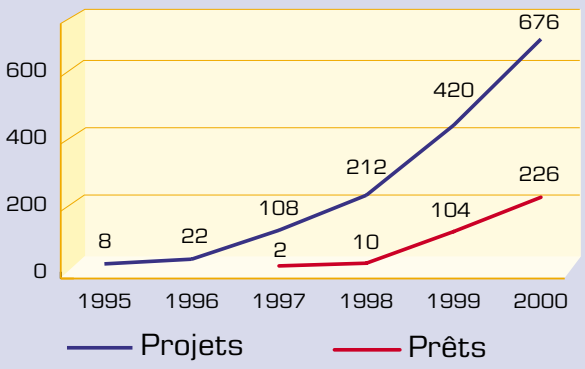
Le développement des activités dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale est un objectif prioritaire de la CEB. Depuis 1994, ces interventions se sont intensifiées au fur et à mesure que de nouveaux Etats membres ont adhéré à la CEB. En 2000, le financement de projets sociaux en faveur des pays en transition a représenté une part significative de son activité.

Le montant total des trente-huit projets approuvés, dont 12 au cours de l'exercice 2000, pour les pays en transition, s'élève à € 676 millions, dont 30 % ont été décaissés. Près des deux tiers de ces projets bénéficient d'une bonification de taux d'intérêt du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS).

La reconstruction de zones frappées par des catastrophes naturelles, l'aide aux personnes vulnérables (réfugiés, enfants abandonnés, personnes âgées, handicapés), de même que les secteurs de l'éducation, de la santé, et du logement social, font l'objet d'une attention soutenue. La CEB contribue aussi à l'aide à l'emploi à travers la formation professionnelle et l'investissement dans les petites et moyennes entreprises, dans ces pays confrontés à un chômage élevé.

Plusieurs de ces projets font l'objet d'une coopération étroite avec l'Union Européenne et les autres institutions financières internationales (Banque Mondiale, BEI, BERD) à travers sept opérations de co-financement ou de financement parallèle. De même, la contribution de la CEB aux efforts de reconstruction de l'Europe du Sud-Est s'inscrit à travers son action de soutien au Pacte de Stabilité (voir encadré page 14).

La Banque a pour objectif d'accroître encore sensiblement le volume des prêts décaissés dans les pays en transition, tout en maintenant une approche prudente en termes de risques. Pour assurer le succès de cette stratégie de développement, la CEB, au-delà du renforcement de sa structure financière, a mis en œuvre un certain nombre de moyens, en coopération étroite avec les autorités nationales : élaboration de stratégies par pays et par secteur, recherche systématique de projets prioritaires de qualité, augmentation des missions de pré-instruction, d'instruction et de suivi pour accompagner les emprunteurs tout au long de la mise en œuvre des projets, instruments et conditions de financement innovants, coopération avec d'autres institutions financières multilatérales et organismes de développement.



Progression de l'activité dans les pays en transition
(montants cumulés, en millions d'euros)



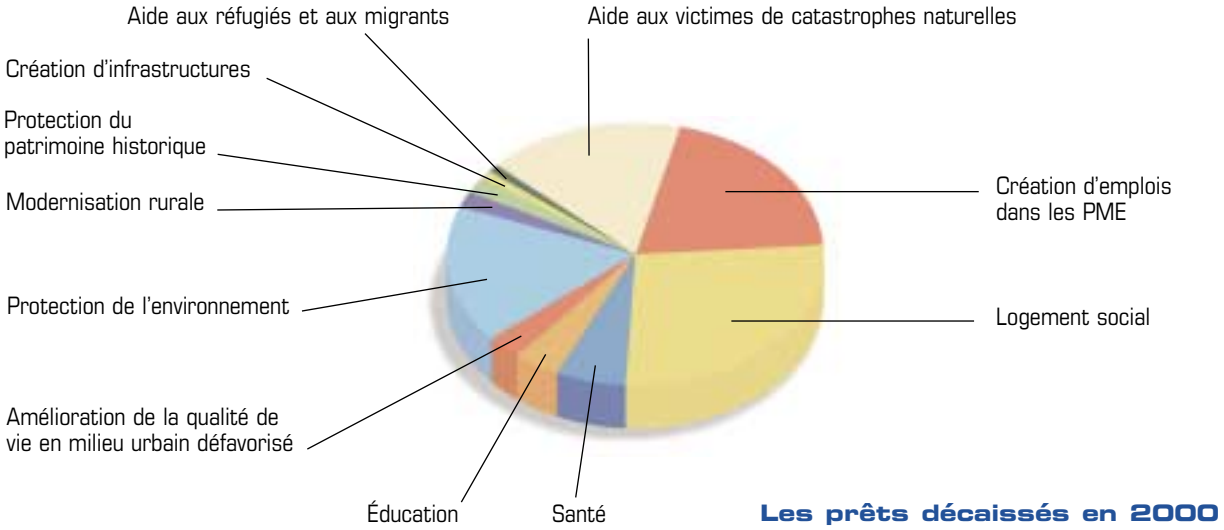
TURQUIE Reconstruction après le tremblement de terre de 1999

1.2. Aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques

La mobilisation de la communauté internationale pour aider les populations victimes de catastrophes naturelles ou écologiques est indispensable. Les défis à relever pour la reconstruction et la revitalisation des régions sinistrées nécessitent un appui financier, dans l'immédiat mais aussi sur le long terme. Au-delà de la gestion de la situation d'urgence, l'intervention de la Banque, en coordination avec les autorités nationales et locales, peut jouer un rôle de catalyseur des flux financiers nécessaires à la reconstruction des infrastructures vitales et au redémarrage de l'économie locale, en concertation avec les populations. La Banque intervient également en matière de prévention de ces catastrophes.

Au cours de l'exercice, les projets approuvés, dont certains ont déjà été partiellement financés, répondent à ces préoccupations.

En **Turquie**, suite aux tremblements de terre qui ont frappé la région de Marmara en août 1999, la CEB contribue au financement de quelque 26 000 logements, pour un montant de € 280 millions. Ce projet avait fait l'objet d'une approbation préliminaire en 1999, immédiatement après ces événements catastrophiques, et a reçu des financements à hauteur de € 175 millions cette année.



Les prêts décaissés en 2000



Interventions de la CEB en faveur de la minorité Rom

Estimée à plus de 10 millions de personnes, la minorité Rom est l'un des groupes de population les plus défavorisés en Europe, notamment en Europe centrale et orientale. Depuis quelques années, les organisations internationales, dont le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, comme beaucoup d'ONG, se sont mobilisées. Récemment, les pays concernés ont adopté d'importantes mesures pour améliorer cette situation, dont la complexité nécessite une approche persévérante et un engagement concerté de tous les acteurs. L'action de la CEB s'inscrit dans ce cadre.

Dans tous les pays, les Roms constituent la minorité la plus frappée par la pauvreté : taux de chômage élevé, conditions de logement insalubres, conditions sanitaires difficiles, et faible taux d'alphabétisation. En Europe centrale et orientale, la période de transition a exacerbé cette situation. Dans les Balkans, de nombreux Roms sont devenus des réfugiés.

Le programme conjoint pour la cohésion sociale Conseil de l'Europe - CEB, dont une des priorités est l'amélioration des conditions de vie des Roms, entend répondre à ces questions.

Les projets financés par la CEB dans ce cadre sont significatifs de son action :

- En 1999, suite au déplacement de populations en provenance du Kosovo, la CEB a octroyé un don de € 1 million à "L'ex-République yougoslave de Macédoine", pour l'amélioration des infrastructures communales (réseaux d'eau potable et de récupération des eaux usées) à Suto Orizari, ville d'environ 14 000 habitants majoritairement d'origine Rom, dont environ 3 000 réfugiés du Kosovo. Ce projet est mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec la coopération du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR).
- En République Tchèque, un projet de relogement de 120 familles Roms de la ville de Brno a été approuvé en mars 2000, pour un montant d'environ € 1 million. Assorti d'une bonification d'intérêt, le prêt sera garanti par l'Etat. Ce projet d'amélioration de l'habitat et de création d'emplois, qui s'insère dans le Plan Stratégique de la ville de Brno sur les problèmes inter-ethniques, a été élaboré en étroite coopération entre le Conseil de l'Europe, les autorités nationales, municipales et les locataires directement intéressés.
- Un prêt de € 3,3 millions, garanti par le Gouvernement de Bulgarie, approuvé en septembre 2000 et assorti d'une subvention, financera la construction et la réhabilitation de logements et d'infrastructures municipales pour 1 600 résidents Roms à Slatina, banlieue défavorisée de Sofia. Premier projet-pilote dans le cadre d'un programme municipal de lutte contre l'exclusion, il est conforme au programme national approuvé par le Parlement bulgare.



ROUMANIE Reconstruction après les inondations de 1998

En **Hongrie**, l'intervention de la Banque porte sur des travaux urgents de protection contre les inondations à Szolnok et ses environs. En 2000, € 27 millions ont été versés, correspondant à deux projets approuvés, l'un en 1999 et l'autre en 2000. Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que le bassin fluvial de la Tisza irrigue plusieurs pays limitrophes, confrontés de façon chronique à de graves inondations. Cette zone à risques fait l'objet de plusieurs projets de consolidation et d'aménagement des rives financés par la CEB en Hongrie et aussi en **République Slovaque**. Par ailleurs, en **Pologne**, le financement de la reconstruction des bassins de la Vistule et de l'Oder, inondés durant l'été 1997, s'est poursuivi, avec un décaissement de € 34 millions.

En **Slovénie**, de façon tout aussi significative, un projet de reconstruction du tissu économique local, après les tremblements de terre de 1998, a également reçu un prêt au cours de cette année.



GRÈCE Reconstruction après le tremblement de terre de 1999

En **Espagne**, les derniers décaissements ont permis de finaliser les travaux d'assainissement de la région du Parc national de Doñana, après la catastrophe écologique survenue en 1998.

En **Italie**, le financement de la reconstruction des régions des Marches et d'Ombrie, touchées par le tremblement de terre de 1997, s'est aussi poursuivi avec un décaissement de € 35 millions.

En **Roumanie**, le projet de reconstruction d'infrastructures endommagées par des inondations de 1998 et la prévention de nouvelles catastrophes, a été financé à hauteur de € 8 millions.



Projets approuvés, par pays et par domaine d'intervention, de 1996 à 2000

en millions d'euros

	Année 2000			Total cumulé 1996-2000		
PAYS	**Nombre de projets**	**Montant**	**%**	**Nombre de projets**	**Montant**	**%**
Allemagne	4	660	35	20	2 246	23
Belgique	3	120	6	7	319	3
Bosnie et Herzégovine*	-	-	-	2	5	<1
Bulgarie	1	4	<1	3	19	<1
Chypre	-	-	-	7	131	1
Croatie	3	67	4	5	102	1
Espagne	6	329	17	35	2 298	23
Estonie	1	10	1	1	10	<1
Finlande	3	150	8	5	284	3
France	4	222	12	10	1 055	11
Grèce	1	4	<1	8	460	5
Hongrie	1	50	3	3	130	1
Islande	-	-	-	1	45	<1
Italie	1	20	1	40	1 525	16
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	-	-	-	2	20	<1
Lituanie	-	-	-	2	12	<1
Malte	-	-	-	2	54	1
Pologne	2	45	2	3	142	1
Portugal	1	6	<1	4	166	2
République Slovaque	1	8	<1	2	38	<1
République Tchèque	1	1	<1	1	1	<1
Roumanie	1	10	1	7	64	1
Saint-Marin	-	-	-	3	19	<1
Slovénie	1	2	<1	3	60	1
Suède	1	58	3	1	58	1
Turquie	1	122	6	7	539	5
Total	**37**	**1 888**	**100**	**184**	**9 802**	**100**

*Etat non membre

DOMAINE D'INTERVENTION	**Nombre de projets****	**Montant**	**%**	**Nombre de projets****	**Montant**	**%**
Priorités statutaires						
Aide aux réfugiés et migrants	1	30	2	12	110	1
Aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques	3	173	9	32	1 783	18
Nouvelles priorités						
Création d'emplois dans les PME et formation professionnelle	13	548	29	44	1 849	19
Logement social	6	148	8	59	1 587	16
Santé	13	398	21	55	1 430	15
Éducation	11	269	14	43	905	9
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé	3	231	12	14	389	4
Autres domaines d'intervention						
Protection de l'environnement	8	63	3	55	1 442	15
Modernisation rurale	2	5	<1	20	222	2
Protection du patrimoine historique	2	23	1	11	85	1
Total		**1 888**	**100**		**9 802**	**100**

** Il s'agit du nombre de projets concernés par ce secteur. Le total n'est pas cumulable.

NB : Dans le cas des programmes, la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur ; elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.





ALLEMAGNE Maintien d'emplois dans une scierie

2 - Nouvelles priorités

Depuis le Deuxième Sommet du Conseil de l'Europe (octobre 1997), les actions en faveur du renforcement de la cohésion sociale en Europe ont été portées au rang de nouvelles priorités pour la CEB.

Au-delà des actions spécifiques en faveur de l'emploi, qui constituent une absolue nécessité, promouvoir la cohésion sociale en Europe signifie également contribuer à la construction de logements sociaux, à la qualité des systèmes de santé, au développement de programmes d'éducation et à l'amélioration de la qualité de vie dans les milieux urbains défavorisés. Dans l'ensemble de ses domaines d'intervention, la Banque agit en étroite coordination avec les autres institutions internationales et plus spécifiquement avec le Conseil de l'Europe. Elle a ainsi signé en 1999 avec ce dernier un accord de partenariat spécifique pour la recherche d'une plus grande cohésion sociale en Europe. Cette coordination a permis d'identifier plusieurs projets, notamment dans les pays en transition.

2.1- Création d'emplois dans les PME et formation professionnelle

En dépit de l'amélioration sensible de la situation de l'emploi dans toute l'Europe, le niveau du chômage reste élevé, surtout parmi les jeunes, les chômeurs de longue durée, les femmes et les personnes vulnérables. Avec l'objectif de contribuer à la création et au maintien d'emplois durables, facteur essentiel d'intégration sociale, la CEB est particulièrement active dans le secteur de l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME), génératrices de croissance et sources du plus grand nombre d'emplois en Europe. A ceci s'ajoutent les emplois générés par les investissements dans ses autres domaines d'intervention. Par ailleurs, la CEB entend aussi favoriser la qualité des emplois en contribuant au financement de la formation et de la reconversion professionnelle.

En 2000, **la CEB a approuvé un montant total de € 548 millions pour des nouveaux projets dans ces domaines d'intervention**, soit presque un tiers des projets approuvés dans l'année. En soutenant, par l'offre de crédit, l'investissement dans les PME, la CEB favorise par la suite le marché du travail. Au cours de l'exercice, 16 programmes pour les PME ont été financés pour un montant de € 362 millions.



Projets approuvés en 2000, par contrepartie

en millions d'euros

Allemagne	Commerzbank	Programme santé et éducation	100
	Deutsche Ausgleichsbank	Programme santé et éducation	250
	Kreditanstalt fur Wiederaufbau (KfW)	Programme PME	60
	Kreditanstalt fur Wiederaufbau (KfW)	Programme PME	250
Belgique	Fortis	Programme PME	60
	KBC	Programme santé et éducation	10
	KBC	Programme PME	50
Bulgarie	Municipalité de Sofia	Rom (Logement, emplois)	4
Croatie	Gouvernement	Santé	24
	Gouvernement	Education - reconstruction après la guerre	13
	Gouvernement	Réfugiés - construction de logements	30
Espagne	ARPROMA	Patrimoine historique	21
	ARPROMA	Environnement	3
	Caixa Catalunya, Barcelona	Programme santé, éducation et environnement	45
	Instituto de Crédito Oficial	Milieu urbain défavorisé	30
	La Caixa, Barcelona	Programme PME	30
	MINTRA	Milieu urbain défavorisé	200
Estonie	Gouvernement	Education	10
Finlande	Municipality Finance Ltd	Programme pluri-sectoriel	100
	OKOBank	Programme PME	20
	OKOBank	Programme santé, éducation et logement	30
France	Dexia	Programme santé et logement	200
	Société Générale	Environnement	17
	Société Générale	Formation professionnelle	6
Grèce	Académie d'Athènes	Addendum à un projet santé	4
Hongrie	Gouvernement	Addendum à un projet catastrophes naturelles	50
Italie	Banca Commerciale Italiana	Programme PME	20
Pologne	Banque d'Initiatives Socio-Economiques (BISE)	Programme pluri-sectoriel	30
	Polish State Railways (PKP)	Formation professionnelle	15
Portugal	Caixa Econòmica Montepio Geral	Infrastructures de santé	6
République Tchèque	Municipalité de la ville Brno	Rom (Logement, emplois)	1
Roumanie	Gouvernement	Projet de développement intégré	10
République Slovaque	Slovak Water Guarantee and Development Bank (SZRB)	Logement	8
Slovénie	Fonds pour le Développement Régional	Addendum à un projet catastrophes naturelles	2
Suède	Kommuninvest i Sverige AB	Programme pluri-sectoriel	58
Turquie	Gouvernement	Catastrophes naturelles	121
Total			**1 888**





BELGIQUE Création d'emplois dans une câblerie

C'est en **Allemagne**, pour les nouveaux Länder, que le plus large programme de financement de PME, € 250 millions, a été approuvé dans l'année. Il a été mis en œuvre avec *Kreditanstalt fur Wiederaufbau (KfW)* et a déjà été financé pour moitié. Il fait suite à deux autres programmes similaires et de montants équivalents pour lesquels on estime que l'effet cumulé sur l'emploi a touché 87 000 postes de travail.

En **Belgique**, la CEB a approuvé deux nouveaux programmes répartis sur l'ensemble du territoire l'un avec *KBC Bank* et l'autre avec *Fortis*, plus particulièrement dans les régions défavorisées belges. Au total, un volume de prêts de € 57 millions a été versé.

En **Espagne**, ce secteur a également fait l'objet de programmes d'investissement : un montant de € 30 millions a ainsi été approuvé en faveur de *La Caixa*, fortement implantée en Catalogne. Au total, un montant de € 56 millions a été versé à travers plusieurs institutions financières.

En **Italie**, un programme qui sera financé à travers *Banca Commerciale Italiana*, intégrera également des initiatives de formation professionnelle.

En **France**, un montant de € 100 millions a été décaissé dans ce secteur pour le financement de l'achat d'équipement dans les PME, à travers le *Crédit Commercial de France (CCF)*. Environ 1 200 PME de moins de 50 employés ont déjà bénéficié des fonds alloués par la CEB au CCF.

En **Finlande**, un programme pour des projets d'investissements en équipement et en bâtiments avec *OKOBank*, concerne des PME installées sur tout le territoire, pour la plus grande partie cependant autour des grandes villes d'Helsinki et Oulu. Un autre programme en faveur de *Municipality Finance*, dont une partie a déjà reçu un financement cette année, permettra de réhabiliter, réaménager et soutenir des zones industrielles, et ainsi de sauvegarder et créer des emplois locaux.

En **Suède**, un des volets principaux du programme approuvé en faveur de *Kommuninvest*, porte sur l'aménagement de parcs industriels réservés aux PME dans des communes réparties sur tout le territoire.



Prêts décaissés, par pays et par domaine d'intervention, de 1996 à 2000

en millions d'euros

PAYS	Année 2000			Total cumulé 1996-2000		
	Nombre de projets	Montant	%	Nombre de projets	Montant	%
Allemagne	5	345	18	11	1 413	23
Belgique	2	63	3	4	158	3
Bosnie et Herzégovine*	-	-	-	1	5	< 1
Bulgarie	1	5	< 1	1	8	< 1
Chypre	4	44	2	10	183	3
Croatie	2	10	1	2	25	< 1
Espagne	19	513	27	30	1 686	27
Finlande	1	50	3	3	157	3
France	3	404	22	5	827	13
Grèce	1	3	< 1	7	466	8
Hongrie	3	37	2	3	56	1
Islande	-	-	-	1	13	< 1
Italie	1	35	2	39	404	7
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	2	4	< 1	2	5	< 1
Lituanie	2	2	< 1	2	5	< 1
Malte	-	-	-	2	17	< 1
Pologne	1	34	2	1	73	1
Portugal	2	75	4	3	77	1
République Slovaque	1	6	< 1	1	6	< 1
Roumanie	4	11	1	6	23	< 1
Saint-Marin	-	-	-	1	1	< 1
Slovénie	2	13	1	2	16	< 1
Turquie	6	201	11	27	480	8
Total	**62**	**1 855**	**100**	**164**	**6 104**	**100**

*Etat non membre

DOMAINE D'INTERVENTION	Nombre de projets**	Montant	%	Nombre de projets**	Montant	%
Priorités statutaires						
Aide aux réfugiés et migrants	3	11	1	8	51	1
Aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques	13	329	17	27	771	13
Nouvelles priorités						
Création d'emplois dans les PME et formation professionnelle	16	362	20	32	1 228	20
Logement social	13	493	27	55	1 456	24
Santé	23	119	6	38	511	8
Éducation	13	73	4	28	592	10
Amélioration des conditions de vie en milieu urbain défavorisé	7	60	3	11	132	2
Autres domaines d'intervention						
Protection de l'environnement	18	308	17	36	989	16
Modernisation rurale	9	44	2	19	206	3
Protection du patrimoine historique	7	23	1	9	35	1
Création d'infrastructures	2	33	2	13	133	2
Total		**1 855**	**100**		**6 104**	**100**

** Il s'agit du nombre de projets concernés par ce secteur, le total n'est pas cumulable.
NB : Dans le cas des programmes, la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur ; elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.





"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Création d'emplois dans une entreprise de textile

L'expérience acquise depuis quelques années par la Banque dans le financement du secteur de la création et du maintien d'emplois à travers le réseau bancaire lui permet de développer le même type d'instruments dans les **pays en transition**, où le chômage reste un des sujets majeurs de préoccupation. En effet, si les réformes structurelles en cours de réalisation dans ces pays commencent à porter leurs fruits en termes de croissance, des pans entiers de l'économie des pays de la région doivent encore être restructurés. A court terme, les conséquences sociales de la dynamique mise en œuvre dans ces pays sont souvent élevées. Tous les pays, à des degrés divers, ont souffert de la restructuration du tissu économique. Un chômage élevé entraîne également des phénomènes d'exclusion et des tensions, et parfois une mise en péril de la cohésion sociale. La CEB a commencé à intervenir pour contribuer à aider les pays à résoudre ces difficultés.

Ainsi, la coopération étroite développée entre l'Union Européenne et la CEB a permis de mettre en place un programme innovant de financement des PME par *Kreditanstalt fur Wiederaufbau (KfW)* à travers le réseau bancaire local dans 8 pays d'Europe centrale (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Slovaque, République Tchèque, Slovénie) candidats à l'entrée dans l'Union Européenne, avec une contribution du programme PHARE. Le prêt de la Banque s'élèvera à € 60 millions.

En **Pologne**, la moitié d'un programme approuvé en faveur de la *Banque d'Initiatives Socio-Economiques (BISE)* sera affectée en priorité aux PME réalisant une partie de leur chiffre d'affaires à l'exportation. Par ailleurs, la CEB a approuvé un projet particulièrement novateur : la compagnie de chemin de fer polonais PKP, en cours de restructuration avec le soutien de la BERD, a mis en place un programme de formation professionnelle en faveur des salariés devant quitter l'entreprise. Jusqu'à 27 000 d'entre eux recevront une formation permettant leur réinsertion professionnelle. L'intervention de la Banque portera essentiellement sur le financement des moyens de formation et s'élèvera à € 15 millions.

En **Roumanie**, la création d'emplois sera également soutenue à travers un programme de développement social intégré dans des collectivités rurales démunies. Ce programme de développement communautaire, qui intègre un volet de micro-crédits, sera financé conjointement avec la Banque Mondiale.



Dans "**L'ex-République yougoslave de Macédoine**", les décaissements dans ce secteur ont été alloués pour un programme de modernisation et d'expansion de l'outil de production dans des PME locales, à travers deux banques locales, et garanti par le Gouvernement.

En **Hongrie**, différents investissements dans les PME, réalisés à travers la *Banque de Développement Hongroise*, notamment pour l'achat de terrains et d'équipements, et la construction et l'aménagement de locaux commerciaux et industriels, favoriseront la création et le maintien d'emplois.

2.2 - Santé et Education

Les projets et programmes approuvés dans ces secteurs représentent plus du **tiers des projets approuvés** en 2000 (€ 667 millions).

Pour mieux cibler l'impact de ses financements, la Banque agit en étroite coordination avec des partenaires financiers spécialisés, qui relayent ses financements jusqu'aux bénéficiaires finaux. Dans ces secteurs de la santé et de l'éducation, les collectivités locales et régionales, proches des besoins des populations, sont souvent fortement impliquées dans la mise en œuvre des projets.

En **Allemagne**, un important programme de € 250 millions, en faveur de *Deutsche Ausgleichsbank*, permettra la reconstruction et la modernisation d'hôpitaux, d'écoles et de maisons de retraite pour personnes âgées, essentiellement dans les nouveaux Länder. Il fait suite à un programme similaire qui a reçu un décaissement de € 39 millions cette année et qui a permis le financement de 88 établissements de santé destinés aux enfants, aux adolescents et aux personnes âgées. Toujours en Allemagne, un autre programme de € 100 millions a également été approuvé en faveur de *Commerzbank*.

En **Belgique**, des projets d'investissements dans les établissements scolaires et hospitaliers seront financés à travers *KBC*.

En **France**, la construction, la réhabilitation et l'équipement de centres hospitaliers répartis sur tout le territoire national seront financés à travers *Dexia*.

Au **Portugal**, la construction et l'équipement d'une maison de retraite médicalisée ont été approuvés, et seront financés par l'intermédiaire de *Caixa Econòmica Montepio Geral*.



CHYPRE Ecole primaire



FINLANDE Hôpital de Loviisa

En **Espagne**, les deux tiers du programme financé à travers *Caixa Catalunya*, seront affectés à des projets de création et de rénovation de centres de soins d'urgence, d'établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que de centres de formation professionnelle, dans des communes de la province de Barcelone.

En **Pologne**, la CEB participera également, à travers la *Banque d'Initiatives Socio-Economiques (BISE)*, à un programme de financement de municipalités pour la construction et la réhabilitation des infrastructures collectives de base, telles que les écoles, les hôpitaux et d'autres structures de santé.

En **Suède**, un programme de € 58 millions, approuvé en 2000, comportera un volet destiné à la construction d'écoles spécialisées pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage, ainsi que des projets relatifs à la protection sanitaire et à la construction de logements sociaux adaptés pour des personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, réfugiés et migrants).

En **Lituanie**, un prêt a été décaissé cette année pour la réhabilitation de dispensaires spécialisés pour les soins et l'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées.

En **Finlande**, un programme a été approuvé, dont l'objectif principal est la rénovation et la construction des logements sociaux, avec *OKOBank*. A travers *Municipality Finance*, institution financière spécialisée dans le financement des collectivités locales, un autre programme a déjà reçu un financement de € 50 millions dont € 13 millions ont notamment permis la rénovation de 24 garderies et écoles primaires et professionnelles concernant 6 800 enfants et jeunes adultes et la rénovation de 7 centres pour personnes âgées et handicapées.

En **Estonie**, un projet a été approuvé pour l'amélioration des conditions de vie et d'enseignement des étudiants issus de catégories sociales défavorisées. Des logements pour étudiants seront installés dans deux grands établissements d'enseignement supérieur à Tartu.

En 2000, le secteur de la santé a également fait l'objet de financements en **Bulgarie**, à **Chypre** et en **Turquie**, pour des projets individuels approuvés les années précédentes.



En **Grèce**, le montant du projet destiné à la Fondation de Recherche Biomédicale de l'Académie d'Athènes a été révisé à la hausse. L'objet de ce projet est d'améliorer le niveau de la recherche biomédicale, la qualité de l'offre de soins et la formation des étudiants en post-doctorat. Un premier décaissement est intervenu au cours de l'exercice 2000.



BULGARIE Centre de transfusion sanguine

En **Turquie**, la CEB a financé l'achat d'équipements pour des hôpitaux universitaires, à travers plusieurs décaissements correspondant à des projets approuvés dans les années précédentes.

En **Roumanie**, un programme de € 10 millions a été approuvé, comprenant un volet de lutte contre la pauvreté par le financement de services sociaux de proximité répartis sur tout le territoire. La CEB a aussi poursuivi le financement du projet d'aide aux enfants abandonnés, avec la création de structures plus adaptées aux besoins des enfants. D'autre part, la CEB a financé la construction et la rénovation d'environ 800 écoles secondaires.

2.3 - Logement social

Le financement de l'habitat social, qui représente 27 % des décaissements de l'année, contribue directement au renforcement de la cohésion sociale en Europe, puisque la mise à disposition d'un logement conditionne le plus souvent l'accès à l'emploi et aux services sociaux.

En **France**, par le biais de *Dexia*, la Banque financera un important programme dans le secteur de l'habitat social ; il sera mis en œuvre par des organismes habilités, les HLM (habitations à loyers modérés) et par des programmes d'aide à l'accession à la propriété, à la réalisation de travaux d'amélioration du logement visant les personnes les plus modestes, à travers le mécanisme français du 1 % patronal. Par ailleurs, deux prêts de € 150 millions chacun ont été décaissés à travers la *Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA)* et le *Crédit Local de France*. Ce dernier programme a permis la mise en construction de 5 600 logements. Celui financé à travers la CNCA a été achevé en 2000 et aura permis au total la construction de 22 300 logements.



En **Espagne**, des décaissements totalisant € 152 millions ont été affectés au secteur du logement social, essentiellement à travers *Banco Santander* et *La Caixa*. Près de 6 000 logements ont déjà été financés par l'intermédiaire de cette dernière banque.

En **Allemagne**, ce secteur a été financé à travers *Investitionsbank des Landes Brandenburg (ILB)*.

En **République Slovaque**, un projet de € 8 millions a été approuvé, destiné à faciliter l'accès au logement à des familles à faibles revenus, à de jeunes couples et à des personnes socialement défavorisées. Ce programme devrait concerner plusieurs milliers de familles.

Un premier décaissement est intervenu en 2000 dans **"L'ex-République yougoslave de Macédoine"**, pour un projet destiné au logement de personnes particulièrement vulnérables.

2.4 - Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé

En 2000, le secteur de la rénovation des infrastructures urbaines en milieu défavorisé a représenté 12 % des projets approuvés dans l'année.

En approuvant deux projets en **Espagne**, pour un montant total de € 231 millions, la Banque a triplé les volumes d'investissement dans ce secteur, par rapport à l'année précédente.

A la demande de la Communauté Autonome de Madrid, la CEB financera l'extension des lignes de métro, moyen de transport non polluant, en coopération avec la *BEI* et *KfW*, et par l'intermédiaire de *MINTRA*.

L'objectif premier de ce projet, d'un montant de € 200 millions, est de faciliter le déplacement des personnes vivant dans les quartiers excentrés et sensibles vers les zones d'emplois, les structures universitaires et les centres hospitaliers. Par ailleurs, un projet d'expansion dans la banlieue de Barcelone (Montjuic II), en coopération avec *Instituto de Crédito Oficial*, approuvé cette année, devrait créer des emplois et promouvoir la cohésion sociale de cette zone urbaine désavantagée. La moitié du montant total approuvé, € 30 millions, a déjà été versée.



SLOVENIE Ecole d'infirmières



3 - Autres domaines d'intervention

3.1 - Protection de l'environnement

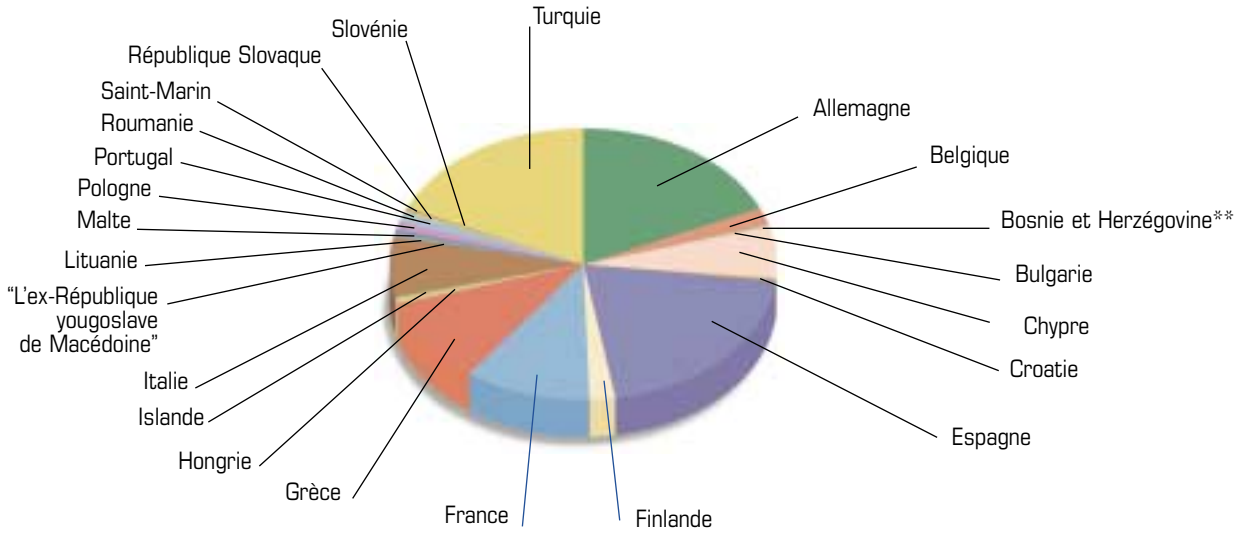
Ce domaine présente une diversification géographique très étendue : à travers neuf projets situés dans huit pays d'opérations, un montant cumulé de € 308 millions a été décaissé au cours de l'année 2000.

En **Espagne**, des projets de protection de l'environnement ont été approuvés avec *ARPROMA* (société financière de la Communauté autonome de Madrid) et *Caixa Catalunya*. Les prêts décaissés en 2000 s'élèvent à un montant total de € 125 millions, dont € 90 millions financés à travers *Caja Madrid*, en faveur d'une quinzaine de petites entreprises productrices d'énergie éolienne.

En **Finlande**, dans le cadre d'un programme pluri-sectoriel approuvé en faveur de *Municipality Finance*, la Banque a approuvé et financé les projets de mise en œuvre de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration, d'élimination et du recyclage des déchets solides urbains.

En **Pologne**, une partie du programme en faveur de la *Banque d'Initiatives Socio-Economiques (BISE)* sera entre autres consacrée au secteur de chauffage urbain, ainsi qu'à d'autres investissements dans ce domaine, réalisés par les collectivités territoriales.

Encours des prêts au 31 décembre 2000 *
1 - Répartition par pays



* Le détail de l'encours est donné dans les Etats financiers, pages 58 et 59

** pays non membre





ITALIE Station d'épuration Ariccia

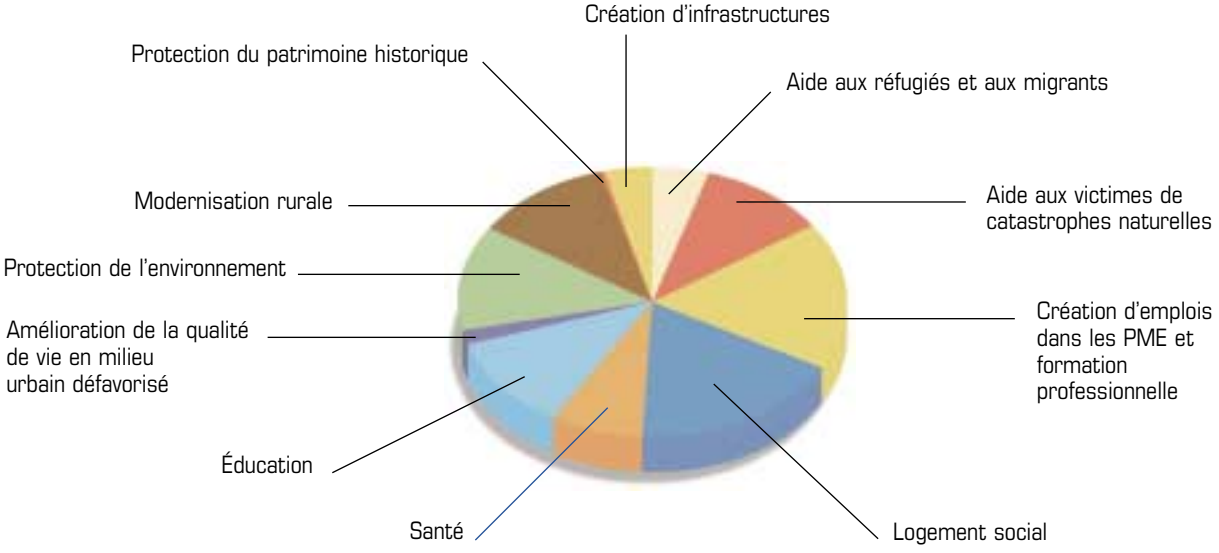
En **France**, la CEB a approuvé également le financement partiel de la construction et l'équipement d'une centrale de co-génération sur un site industriel, dans le Nord du pays.

A **Chypre**, où elle finance de longue date ce type de projet, la CEB a poursuivi le financement des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration de Larnaca et Paphos.

En **Hongrie**, la CEB est aussi intervenue pour le financement d'installations de canalisations d'eau ; à ceci s'ajoute l'impact positif des projets de reconstruction et de prévention de catastrophes naturelles. Ainsi, en Hongrie notamment, la réduction du risque d'inondation dans les zones industrielles et urbaines atténue le risque de pollution des eaux de surface, des nappes phréatiques et des sols instables.

En **Allemagne**, un programme avec *KfW* a reçu un prêt de € 130 millions pour le financement d'infrastructures communales liées à l'environnement et réparties sur tout le territoire.

2 - Répartition par domaine d'intervention





3.2 - Modernisation rurale

Un programme de développement social, en **Roumanie**, comprend un volet pour le financement de petites infrastructures en milieu rural (voirie, adduction d'eau et systèmes d'irrigation de terres agricoles).

3.3 - Protection et réhabilitation du patrimoine historique

Le financement du patrimoine historique est un domaine d'intervention récent pour la CEB. Rappelons toutefois qu'elle intervient depuis longtemps pour la protection du patrimoine culturel ou naturel dans le cadre de ses interventions dans les autres domaines.

En **Espagne**, cette année, un financement à travers *ARPROMA* (société financière de la Communauté autonome de Madrid) permettra la sauvegarde de plusieurs bâtiments anciens, classés monuments historiques, dans le cadre de l'aménagement en zone résidentielle de l'ancienne zone industrielle du quartier d'Arganzuela. Il s'agit, d'une part, de la création d'une bibliothèque régionale de la Communauté autonome de Madrid, et d'autre part, de la construction d'un nouvel ensemble de bâtiments destinés à accueillir les archives régionales de la Communauté. Le projet a déjà été financé en partie en 2000.



ESPAGNE

Réhabilitation du patrimoine historique ; création d'une bibliothèque à Madrid

Activités financières

1 - La situation économique en 2000

L'économie mondiale a connu en 2000 une croissance d'environ 5 %, soit un chiffre record depuis le milieu des années 80. Les performances des Etats-Unis ont été le moteur principal de ce phénomène ; les croissances européenne et japonaise en particulier ont peiné à suivre la cadence imposée par l'économie américaine.

Toutefois, au cours de l'année, des signes de vulnérabilité de la situation économique mondiale ont commencé à apparaître. Les marchés de capitaux ont enregistré en fin d'année leur plus triste record, en raison de dépréciations importantes des valeurs des sociétés technologiques et de la Nouvelle Economie. Les cours du pétrole ont également chuté à la fin de l'année, après avoir atteint 37 dollars le baril courant 2000.

Etats-Unis : de l'euphorie au désenchantement...

Encouragés par l'effet bénéfique de marchés de valeurs forts, les foyers nord-américains ont dépensé plus, ce qui a provoqué l'amoindrissement des économies personnelles. Un faible taux d'épargne domestique n'a pas suffi pour assurer le financement du boom continu de la Nouvelle Economie et les Etats-Unis ont donc dû faire appel aux capitaux étrangers pour combler leur besoin. En conséquence, les comptes courants ont avoisiné des déficits inégalés, et l'augmentation des rapports stocks/ventes est venue étouffer la production. L'euphorie régnant début 2000 a, au cours des mois, laissé place à une tendance plus morose.

Pour répondre à l'affaiblissement de la croissance, le Federal Reserve Board semblait tout à fait prêt à changer de politique monétaire afin de favoriser une accalmie d'ici la fin de l'année. Le dollar américain, auparavant extrêmement fort, a également commencé à perdre du terrain. Les perspectives économiques ont également pâti des événements concernant les élections présidentielles et la recherche consécutive d'un environnement politique de plus en plus partisan.

Europe : résistance légèrement supérieure au ralentissement

Les économies européennes sont restées optimistes durant la majeure partie de l'année 2000, mais des premiers signes d'essoufflement sont apparus vers la fin de l'année. L'indépendance relative de l'Europe (par rapport à d'autres régions du monde) face au ralentissement connu par les Etats-Unis peut s'expliquer par deux raisons : tout d'abord, le niveau de ses exportations vers les Etats-Unis demeure relativement faible, d'autre part, des mesures structurelles ont été mises en œuvre en Europe, tout particulièrement en matière fiscale.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses taux au cours de l'année. Le but de cette initiative était de contenir les pressions inflationnistes imminentes qui pourraient découler d'une valeur extérieure faible de l'euro. La BCE est également intervenue sur les marchés de change étrangers.

La mission de la BCE représente un véritable défi, de par la menace d'un effondrement généralisé à l'échelle mondiale et la faible marge de manœuvre de la BCE face aux divergences des différentes économies de la zone euro.

Les économies d'Europe centrale et orientale ont enregistré une croissance record depuis la chute du mur de Berlin. Sur le plan politique, plusieurs mesures ont été entreprises pour un élargissement de l'Europe.

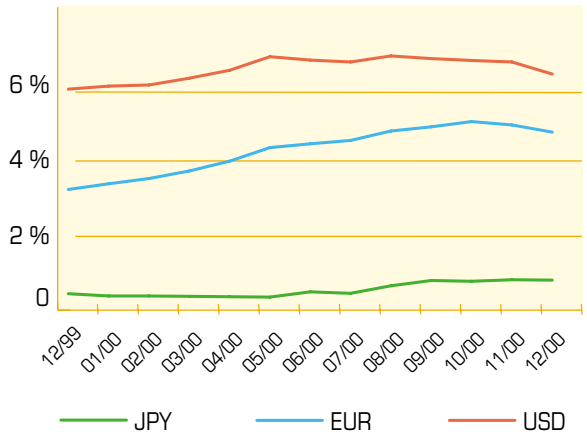
Japon : une économie toujours fragile

La Banque du Japon a finalement abandonné sa politique monétaire à taux zéro avec l'apparition de quelques signes positifs, en particulier au niveau du revenu des entreprises. Cependant, la reprise demeure fragile et la menace de déflation reste encore présente, étant donné la grande prudence des consommateurs.

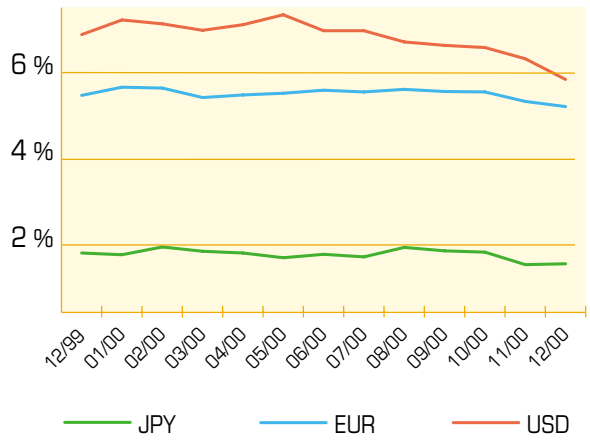
Des courbes de rendement relativement stables

L'effort de renforcement des politiques des autorités monétaires des Etats-Unis et d'Europe a provoqué l'accroissement des taux courts. Toutefois, comme des premiers signes d'accalmie commençaient à se faire sentir, le rendement des obligations d'Etat à long terme suit une tendance à la baisse. Les délais d'étalement des crédits ont augmenté en fin d'année face aux inquiétudes croissantes des entreprises.

Taux à 3 mois



Taux à 10 ans



2 - Portefeuilles obligataires

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'investissement et le portefeuille de placement. La notation minimale des titres à plus d'un an doit être AA ou Aa2.

Le **portefeuille d'investissement** est composé d'obligations à taux fixe libellées en euros et d'une maturité maximale de 15 ans. Le portefeuille d'investissement correspond aux fonds propres disponibles de la Banque augmentés de la provision pour le fonds de pensions du personnel.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé à coût historique. Les titres qui le composent ne peuvent donc pas être échangés ou vendus, sauf circonstance extraordinaire.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres à échéance et à l'ajustement de l'encours global suite à l'incorporation aux réserves d'une partie du bénéfice de l'année antérieure.

Le **portefeuille de placement** est composé quant à lui de titres à référence "Euribor" ou "USD-Libor". D'une manière générale, il s'agit de titres à taux flottant (comprenant les asset swaps) ou d'autres instruments à court terme d'une maturité inférieure à un an comme les ECP (Euro Commercial Paper). Ces derniers correspondent à des placements alternatifs aux dépôts bancaires.

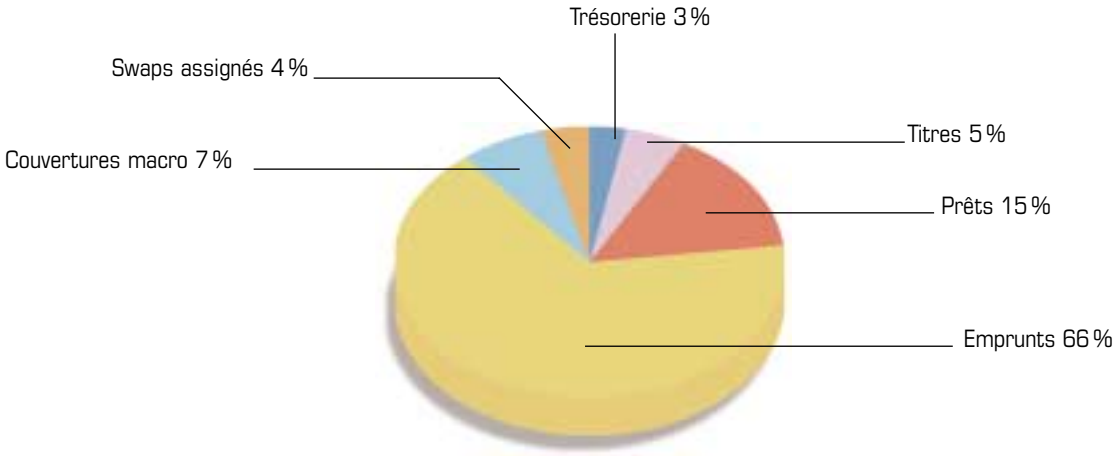
L'objectif de ce compartiment est de générer un revenu additionnel en dégageant une marge positive entre les revenus sur titres et le coût moyen de financement de la Banque.

Les titres de ce portefeuille sont comptabilisés à coût historique. Ces derniers sont généralement conservés jusqu'à échéance et d'éventuelles provisions sont constituées en cas de dépréciation de la valeur des titres.

3 - Produits dérivés

La Banque est un utilisateur final ("end-user") de produits dérivés. Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque a adopté des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont résumés dans la partie "Politique de Gestion intégrée des risques" (voir page 42).

Au 31 décembre 2000, leur distribution par type de couverture est la suivante :



Distribution des produits dérivés par type de couverture

4 - Financement de l'activité en 2000

Opérations d'emprunt

Au cours de l'exercice 2000, la Banque a lancé 32 opérations de financement d'une durée supérieure ou égale à 1 an, soit un volume total de € 3 milliards, notamment en prévision d'une année 2000 très active en termes de décaissements. Ce montant dépasse les résultats records enregistrés au cours de l'année 1998, pendant laquelle le volume des financements avait atteint € 2,8 milliards, et excède de loin le volume des financements atteint en 1999 (€ 2,2 milliards).

La taille du stock de projets en attente de financement joue un rôle direct dans le programme de financement dans la mesure où, conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, au moins 50 % des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans, incluant les projets approuvés, doivent être disponibles en liquidité.

Afin de s'assurer durablement les ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue à combiner des opérations de grande taille sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes plus particulières.

En 2000, 53 % des fonds levés par la Banque proviennent du marché américain USD. Le marché de l'euro arrive quant à lui en seconde position, avec 19 % des fonds levés libellés en euros.
La maturité moyenne des emprunts lancés en 2000 est de 5 ans et 4 mois.

Le tableau ci-dessous reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Date de versement	Devise	Durée	Montant	Chef de file/Arrangeur
20/01/00	GRD	1 an	30 000 000	Paine Webber Int. Ltd
15/02/00	GRD	1 an	37 200 000	Paine Webber Int. Ltd
08/03/00	USD	1 an	100 000 000	Merrill Lynch
24/05/00	USD	2 ans	500 000 000	Nomura/Morgan Stanley
25/05/00	USD	2 ans**	250 000 000	Nomura/Morgan Stanley
30/10/00	PLN	1 an	100 000 000	Royal Bank of Canada
28/01/00	EUR	5 ans	500 000 000	UBS
21/02/00	CHF	7 ans	200 000 000	UBS
14/02/00	JPY	20 ans*	600 000 000	Morgan Stanley
23/03/00	JPY	20 ans*	900 000 000	Nomura
27/04/00	JPY	20 ans*	1 000 000 000	DKB International
10/04/00	EUR	4 ans 9 mois**	100 000 000	SSB
11/05/00	JPY	20 ans*	1 000 000 000	DKB International
27/04/00	JPY	20 ans*	500 000 000	DKB International
18/05/00	JPY	20 ans*	500 000 000	BNP Paribas
01/06/00	JPY	20 ans*	500 000 000	BNP Paribas
01/06/00	JPY	20 ans*	600 000 000	UBS
30/05/00	JPY	15 ans*	600 000 000	DKB International
08/06/00	JPY	20 ans*	500 000 000	UBS
15/06/00	JPY	19 ans 9 mois*	500 000 000	DKB International
15/06/00	USD	5 ans	500 000 000	Nomura/UBS
29/06/00	JPY	20 ans*	600 000 000	Kokusai
29/06/00	JPY	20 ans*	500 000 000	Morgan Stanley
07/07/00	JPY	20 ans*	1 200 000 000	Kokusai
06/07/00	JPY	20 ans*	2 100 000 000	Nomura
17/07/00	JPY	20 ans*	1 500 000 000	Nomura
17/07/00	JPY	20 ans*	500 000 000	Daiwa
28/09/00	JPY	20 ans*	700 000 000	DKB International
25/09/00	JPY	20 ans*	2 000 000 000	Nomura
06/10/00	GRD	10 ans	150 000 000	Royal Bank of Canada
02/10/00	JPY	20 ans*	1 000 000 000	SSB
12/10/00	JPY	20 ans*	700 000 000	IBJ
20/11/00	TWD	5 ans	6 000 000 000	Chinatrust
04/12/00	JPY	20 ans*	1 000 000 000	Nomura

* avec option de remboursement anticipé
** opérations d'abondement de souche existante

Après la première émission libellée en 1999 en dollars de Taiwan, la Banque a procédé à une nouvelle émission de 6 milliards dans cette même devise cette année, totalisant 7 % des emprunts de l'exercice 2000. Les émissions structurées en yen du Japon ont été réalisées dans le but de satisfaire aux exigences des investisseurs. Ces émissions totalisent 6 % des fonds levés et 65 % des transactions effectuées au cours de l'exercice 2000.

En 2000, la Banque a également été présente sur les marchés du franc suisse, de la livre britannique et du zloty polonais.

5 - Résultat et ratios

5.1 - Evolution du bilan

Au 31 décembre 2000, le total du bilan s'élève à € 14,4 milliards en progression de 14 % par rapport au 31 décembre 1999. Les principales variations sont les suivantes :

- **A l'actif** : augmentation de l'encours de prêts de +9 % pour atteindre € 8,4 milliards. Cette évolution est la conséquence de l'augmentation globale des décaissements et en particulier en faveur des nouveaux pays membres en transition (+32 % par rapport à 1999).

- **Au passif** : augmentation de 13 % du poste emprunts et dettes obligataires, permettant d'assurer le financement de la croissance du portefeuille de prêts et l'augmentation corrélative des réserves de liquidité en vue des décaissements prévisionnels.

en millions d'euros

BILANS SIMPLIFIÉS	31-12-2000	31-12-1999	Variation Montant	Variation %
Actif				
Emplois de trésorerie (1)	3 663	2 837	825	29,1
Encours des prêts	8 442	7 743	699	9,0
Titres d'investissement	1 292	1 230	62	5,0
Autres actifs (2)	1 037	848	189	22,3
Total actif	**14 434**	**12 659**	**1 775**	**14,0**
Passif				
Ressources de trésorerie (3)	916	681	235	34,5
Emprunts et dettes obligataires	11 548	10 209	1 339	13,1
Autres passifs (4)	735	620	116	18,7
Capitaux propres et FRBG	1 235	1 150	85	7,4
Total passif	**14 434**	**12 659**	**1 775**	**14,0**

(1) Y compris les titres de placement
(2) Ce poste comprend notamment l'ensemble des créances attachées de l'actif
(3) Y compris les titres de créances négociables
(4) Ce poste comprend notamment l'ensemble des dettes attachées du passif

5.2 - Evolution du résultat

Le résultat net de l'exercice 2000 est de € 95 millions contre € 91,4 millions pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 4 % s'explique par :

- Une amélioration relative du produit net bancaire, tirée par l'augmentation en volume de l'encours de prêts, dans un environnement défavorable sur les marchés de taux.

- Une légère progression des frais de gestion, conséquence de l'augmentation de la masse salariale (+ 6 %), compte tenu du renforcement des effectifs et de l'évolution statutaire des rémunérations.
- Des reprises nettes de provisions supérieures en 2000, compte tenu des remboursements des arriérés de l'ex-Yougoslavie.

en millions d'euros

	31-12-2000	31-12-1999	Variation Montant	Variation %
Produit net bancaire	**107,00**	**106,26**	**0,74**	**0,7**
Frais de gestion	(17,82)	(16,65)	(1,17)	7,1
Reprises nettes de provisions	5,86	1,80	4,07	NS
Résultat net	**95,04**	**91,41**	**3,63**	**4,0**
Taux de rendement des fonds propres (ROE)*	**8,36**	**8,69**		

* Avant affectation du résultat

5.3 - Ratios financiers

Le Conseil d'administration a approuvé en mars 2000 une adaptation des ratios afin de préserver la cohérence du dispositif d'encadrement des activités de la Banque avec la réalisation de la 5e augmentation de capital. De nouvelles limites seront arrêtées par le Conseil en 2001, prenant en compte l'évolution du capital.

- **Ratio de gearing** : il rapporte le total de l'encours de prêts et des garanties données au total des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2000, le ratio est de 3,41 contre 3,25 en 1999 (pro forma), pour une limite de 6.

- **Ratio d'endettement** : il établit le rapport entre l'encours total de la dette et le total des fonds propres au sens large. Au 31 décembre 2000, le ratio est de 4,91 contre 4,45 en 1999 (pro forma), pour une limite maximale de 6.

- **Ratio de portefeuille** : il est défini par le rapport cumulé de l'encours des portefeuilles et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, "repos") et le montant des fonds propres. Au 31 décembre 2000, le ratio est de 2 contre 1,7 en 1999 (pro forma) pour une limite maximale de 2,5.

- **Ratio de liquidité** : il résulte du rapport entre le total de l'encours des opérations de trésorerie et des titres des portefeuilles de placement et de transactions d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois d'une part, et le montant des besoins nets de trésorerie à 3 ans y compris le stock de projets à financer. Au 31 décembre 2000, le ratio est de 72 % contre 63 % en 1999 (pro forma) pour un seuil minimum de 50 %.

Après ajustement, les limites sur les ratios de la Banque seront ramenées à 2,5 pour le ratio de gearing, 4 pour le ratio d'endettement et 1,5 pour le ratio de portefeuille.

Politique de gestion intégrée des risques

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon essentielle à l'appréciation de la solidité financière d'un établissement de crédit. Dans un contexte marqué par l'évolution permanente des risques, la Banque a ainsi étendu son dispositif de gestion et de surveillance.
Au titre de ses activités de banque de développement, la Banque est en effet exposée à différentes natures de risques : risques de crédit et de contrepartie, risques de marché, risques opérationnels.

1 - Risques de crédit et de contrepartie

1.1 - Portefeuille de prêts

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie.

Le **Département de Gestion des Risques** assure l'évaluation et le suivi de l'ensemble des risques de crédit de la Banque résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors bilan.

Le **Comité des Risques** constitue le pivot du dispositif de gestion des risques. A ce titre, il fixe les limites sur la base des analyses et propositions qui lui sont soumises par le Département de Gestion des Risques. Outre son rôle décisionnel sur toute question en matière de risques, il suit aussi de manière permanente les évolutions externes (normes prudentielles, recommandations des organes régulateurs) et internes (mise en place de nouvelles opérations) susceptibles de modifier le profil de risque de la Banque.

L'**analyse du risque pays** repose sur une approche globale en termes de portefeuille prenant en considération la stratégie de la Banque et la segmentation de ses risques par pays ou par groupe de pays. Cette démarche permet de déterminer différents niveaux de limites : limite globale tous pays confondus, limite par groupe de pays et par pays, ces limites étant subdivisées en sous-limites sur les opérations de prêts et les opérations financières.

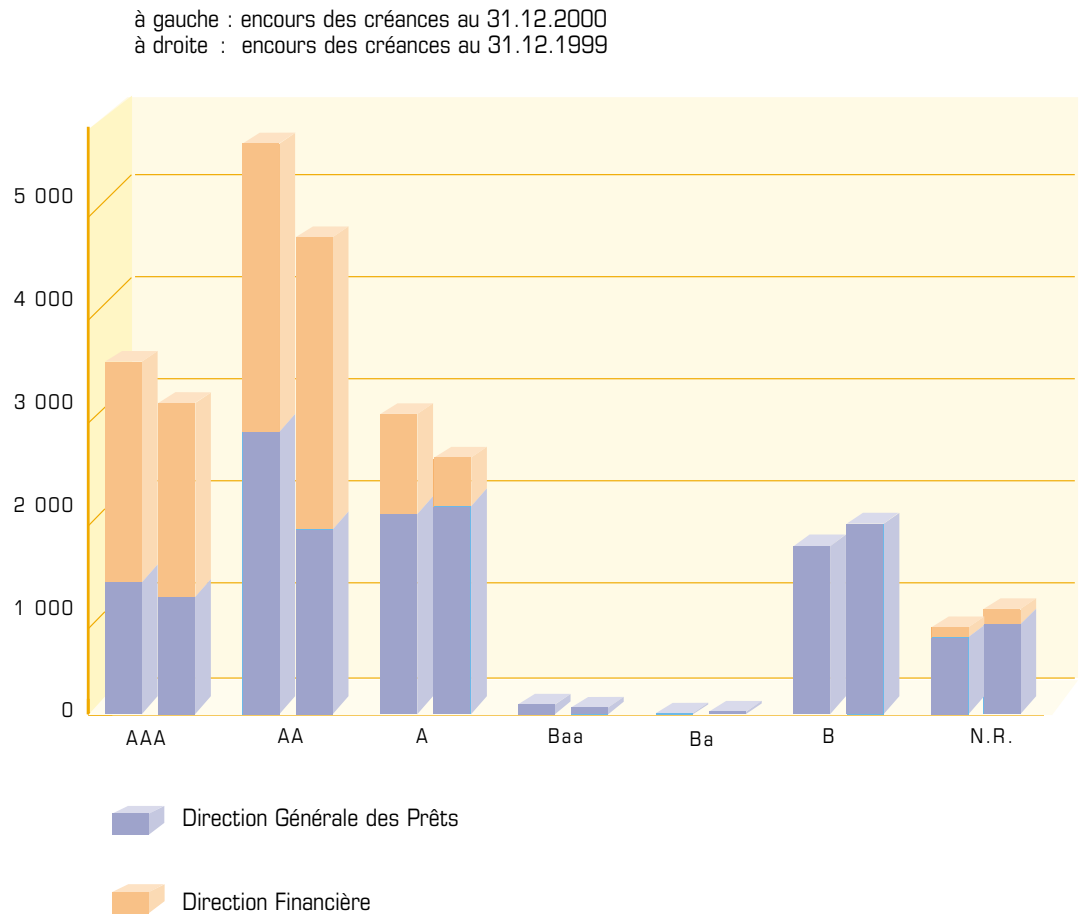
L'**analyse du risque de contrepartie** (institutions bancaires, collectivités locales...) repose sur un modèle interne permettant de dégager une limite maximale théorique d'encours.
La révision de l'ensemble des limites a lieu au moins une fois l'an et chaque fois que la situation économique ou financière d'une contrepartie le justifie. Les systèmes informatiques de suivi des limites permettent de vérifier en temps réel la conformité des opérations avec les autorisations fixées en Comité des Risques.

Concrètement, l'encours de prêts au 31 décembre 2000 s'élève à € 8,4 milliards, réparti entre 23 pays, contre 7,7 milliards à fin 1999.

La répartition de cet encours par notation montre une progression sensible des encours notés AA (+53,3 %) en raison notamment du développement des opérations de prêts avec des contreparties bancaires de très bonne qualité.

Les contreparties assorties d'une notation égale ou supérieure à A représentent 70,7 % du total de l'encours au 31 décembre 2000, contre 63,8 % en 1999. La distribution par nature d'emprunteur a légèrement évolué : les Etats, administrations publiques centrales et collectivités locales constituent 41 % de l'encours au 31 décembre 2000 contre 46 % en 1999, les contreparties bancaires et institutions financières spécialisées 59 % au 31 décembre 2000, comparé à 54 % en 1999.

Evolution de l'encours des créances[1] par notation[2]



(1). Encours en risques, calculé selon une méthode forfaitaire.
(2). La notation Moody's a été retenue (ou la notation Standard & Poor's, en cas d'absence de notation Moody's)

Afin de maintenir des règles de prudence conformes aux meilleures pratiques, la Banque a révisé ses règles et modalités de couverture des risques de crédit applicables dès la clôture de l'exercice 2000. Ces nouvelles modalités prévoient une couverture "ex-ante" calculée à partir des taux de probabilité de défaut pour le portefeuille de prêts, établis selon les statistiques des agences de notation. Ainsi, la couverture des risques non identifiés est mieux assurée.

Au 31 décembre 2000, le montant des créances provisionnées ne concerne que deux pays non membres pour un montant de € 42,6 millions, en diminution par rapport à 1999 (€ 48,7 millions). Cette baisse résulte des règlements intervenus sur les créances dues par "L'ex-République yougoslave de Macédoine", la Croatie et la Slovénie. Enfin, il est à noter qu'un accord de remboursement des arriérés a déjà été conclu avec la Bosnie et Herzégovine, et des discussions à ce sujet ont été entamées avec la République Fédérale de Yougoslavie.

1.2 - Portefeuille obligataire

Les titres éligibles au portefeuille d'investissement doivent bénéficier d'une notation à long terme au moins égale à AA chez Standard & Poor's ou Aa2 chez Moody's. Pour les opérations du portefeuille de placement d'une durée inférieure à un an, la notation minimale exigée est de A1 chez Standard & Poor's ou P1 chez Moody's.

1.3 - Produits dérivés

En tant qu'utilisateur final, ("end-user"), la Banque n'a recours aux produits dérivés que dans le but exclusif de couvrir ses risques (voir page 37).

Les opérations sur produits dérivés requièrent, dans tous les cas, une autorisation d'engagement maximal sur une contrepartie accordée par le Comité des Risques et la signature préalable d'un contrat-cadre (par exemple "ISDA Master Agreement"). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier, soit d'un contrat de collatéral avec la Banque soit d'autres formes de garanties complémentaires.

Dès 1998, une politique active de gestion de contrats de collatéraux a été mise en œuvre par la Banque afin de réduire le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés.

A ce jour, 42% de l'encours des produits dérivés sont collatéralisés, cette proportion étant appelée à croître dans l'avenir.

Le tableau suivant présente les échéances des instruments financiers de hors bilan (swaps de taux, swaps de devises et caps) pour leur montant notionnel :

en millions d'euros

Maturité	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	10 ans et plus	Total 2000
Instruments de taux	1 583	3 237	1 886	1 496	8 202
Instruments de devises	1 183	4 253	924	222	6 582
Total	**2 766**	**7 490**	**2 810**	**1 718**	**14 784**
dont : collatéralisés	626	3 621	997	995	6 239

2 - Risques de marché

2.1 - Risques de taux et risques de change

Les risques de marché recouvrent notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des cours de change.

Le Comité ALM, qui regroupe la Direction générale de la Banque, décide de la stratégie de gestion Actif-Passif. Le Service de gestion Actif-Passif (ALM) assure la gestion et le suivi de ces risques.

La stratégie adoptée par les Organes de direction en matière de risque de taux repose sur une politique de couverture systématique des éventuelles positions permettant de maintenir le risque de taux sur le bilan à un niveau réduit.

Le portefeuille obligataire ne présente pas de risques de taux. Le portefeuille d'investissement est adossé aux fonds propres. Les titres du portefeuille de placement sont financés par des ressources à taux flottant et procurent, soit directement, soit par le biais d'un swap, un rendement à taux flottant. Enfin, le portefeuille de transaction est actuellement inactif.

En matière de risque de change, la stratégie de la Banque est de n'avoir aucune position. Le risque résiduel, qui résulte de la formation des résultats dans des devises autre que l'euro, est systématiquement couvert.

2.2 - Risques de liquidité

La politique de liquidité est décidée par le Comité de Financement qui se réunit trimestriellement. Un reporting hebdomadaire de la situation de liquidité est présentée au Comité de Direction Financière. La Banque respecte un ratio de liquidité qui exige que les avoirs liquides représentent à tout moment au moins 50 % des besoins nets du financement estimés sur les trois prochaines années. Au 31 décembre 2000, ce ratio s'établit à 72 % comparé à 63 % au 31 décembre 1999.

3 - Risques opérationnels

Les risques opérationnels, dans leur acception la plus large, se définissent comme toutes les catégories de risques autres que ceux se rapportant directement aux risques de crédit, de marché ou de liquidité.

Afin de réduire ces risques, la Banque a mis en place plusieurs dispositifs :

Sur le plan de la structure organisationnelle

La mise en place de procédures adaptées a permis de définir clairement les tâches et les responsabilités de chacun et d'assurer une bonne séparation des fonctions : génération, enregistrement et contrôle des opérations. Le Comité des procédures s'assure de l'homogénéité du contrôle interne et de son adaptation constante à l'évolution des activités de la Banque. L'Audit Interne procède à une revue régulière des procédures.

Sur le plan de la prévention des risques

Différentes mesures ont été prises pour couvrir les principaux risques opérationnels et sont en cours de formalisation dans un Plan de sécurité régulièrement revu par le Comité de Sécurité réunissant des représentants de chaque Direction. On citera principalement :

- En ce qui concerne le risque de paiement livraison ("settlement risk"), le recours au système SWIFT pour sécuriser l'exécution des paiements.
- L'aménagement d'un site de secours informatique extérieur, permettant à la Banque de reprendre ses activités stratégiques sous 24 heures. Des tests opérationnels sont organisés périodiquement.
- L'adoption d'une politique de sécurisation pour préserver, à la fois, le siège de la Banque (contrôle d'accès, alarme incendie) et les systèmes informatiques (sauvegardes externes, antivirus...).

Les développements informatiques sont suivis par le Comité de Pilotage Informatique qui réunit les membres de la Direction Générale.



Gestion des ressources humaines

Depuis 1994, la Banque s'est employée à mettre en place des outils efficaces de gestion des ressources humaines afin d'accompagner la croissance du nombre des Etats membres, le redéploiement de l'activité, l'évolution des structures internes et l'exigence de répondre sans cesse davantage aux normes des institutions comparables.

Au total, la Banque comptait 111 agents permanents au 31 décembre 2000, ce qui demeure un chiffre très raisonnable au regard de ses volumes d'activité.

La CEB développe toutefois, et renforcera encore dans les prochaines années, une politique de recrutement active, structurée autour d'un double objectif : d'une part, recruter des collaborateurs présentant de hautes qualifications professionnelles, d'autre part, assurer la meilleure diversification possible des nationalités au sein de l'effectif, notamment en ce qui concerne les pays en transition. Ainsi au cours l'exercice 2000, la Banque a recruté 7 cadres, de 6 nationalités différentes.

Parallèlement, l'année 2000 a été marquée par une réflexion sur une gestion dynamique des ressources humaines visant à favoriser la mobilité interne, les échanges avec d'autres institutions financières, et le développement des méthodes de management. La Banque a ainsi renforcé la gestion active des carrières, les réflexions en la matière étant menées en concertation avec les représentants du personnel.

Enfin, la politique d'évaluation et de renforcement des compétences a été poursuivie. Le système de primes variables en fonction des performances s'est révélé efficace et motivant, tandis que des programmes de formation adaptés ont été mis à la disposition des agents pour mettre à jour leurs compétences.

Sur ce dernier point, on retiendra que la Banque a étoffé en 2000 son équipe de formation, afin de proposer les cours spécialisés et les séminaires de perfectionnement en matière financière les plus adaptés aux attentes du personnel et aux exigences de la profession bancaire.

Etats financiers

Bilan au 31 décembre 2000 50

Compte de résultat au 31 décembre 2000 52

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2000 53

Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2000

Note 1 - Objectifs de la Banque 54

Note 2 - Résumé des principes comptables essentiels 54

Note 3 - Créances

- 3.1 : Créances sur les établissements de crédit 57
- 3.2 : Créances sur la clientèle 57
- 3.3 : Ventilation des prêts, par catégorie d'emprunteurs 57
- 3.4 : Ventilation des prêts, par devise 58
- 3.5 : Encours des prêts et engagements de financement, par pays 58
- 3.6 : Encours des prêts et engagements de financement, par domaine d'intervention 59
- 3.7 : Engagements de financement 59

Note 4 - Portefeuille titres

- 4.1 : Portefeuille titres 60
- 4.2 : Informations complémentaires sur le portefeuille titres 61

Note 5 - Immobilisations corporelles et incorporelles 61

Note 6 - Etat des souscriptions au capital au 31 décembre 2000 62

Note 7 - Variation des capitaux propres 63

Note 8 - Autres actifs et comptes de régularisation 63

Note 9 - Dettes

- 9.1 : Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle 64
- 9.2 : Dettes représentées par un titre 64
- 9.3 : Dettes représentées par un titre, par devise 64

Note 10 : Autres passifs et comptes de régularisation 65

Note 11 - Opérations en devises 65

Note 12 - Echéancier de liquidité 66

Note 13 - Engagements sur instruments financiers à terme 66

Note 14 - Résultat

- 14.1 : Intérêts et produits assimilés 67
- 14.2 : Ventilation par pays des intérêts sur prêts 68
- 14.3 : Intérêts et charges assimilées 68
- 14.4 : Résultat provenant des opérations financières 68

Note 15 - Frais généraux administratifs 68

Note 16 - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- 16.1 : Etats financiers 69
- 16.2 : Décomposition des engagements de financement et de l'encours de prêts dans le cadre du CFS 70

Note 17 : Provisions pour risques et charges - Fonds de pensions 70

Rapport de l'audit externe 71

Extrait du rapport du Comité de surveillance 72

Bilan après répartition du résultat 73

Extrait du procès verbal de la 212e réunion du Conseil d'administration 74

Extrait du procès verbal de la 165e réunion du Conseil de direction 75

Bilan au 31 décembre 2000

ACTIF

en milliers d'euros au 31 décembre

Postes		2000	1999
1	**Caisse, avoirs auprès des banques centrales**	52	120
2	**Créances sur les établissements de crédit**		
	(a) à vue	4 605	2 987
	(b) à terme		
	- dépôts (notes 3.1 et 12)	906 427	1 052 065
	- prêts (a) (notes 3.1 et 12)	5 052 340	4 223 153
3	**Créances sur la clientèle**		
	- prêts (b) (notes 3.2 et 12)	3 491 111	3 618 026
	Total prêts (a + b) (notes 3.3 à 3.6)	***8 543 451***	***7 841 179***
4	**Effets publics et valeurs assimilées** (notes 4 et 12)	455 131	473 600
5	**Obligations et autres titres à revenu fixe** (notes 4 et 12)	3 677 773	2 624 120
6	**Actions et autres titres à revenu variable** (notes 4 et 12)	792	755
	Total portefeuille titres	***4 133 696***	***3 098 475***
7	**Actifs incorporels** (note 5)	980	1 365
8	**Actifs corporels** (note 5)	11 475	11 980
9	**Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir des pays membres** (note 6 et 7)	3 957	7 244
10	**Autres actifs** (note 8)	4 492	4 398
11	**Comptes de régularisation** (note 8)	825 099	639 455
TOTAL DE L' ACTIF (note 11)		**14 434 234**	**12 659 268**

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

PASSIF

en milliers d'euros au 31 décembre

Postes		2000	1999
1	**Dettes envers les établissements de crédit**		
	(a) à vue	41 643	162
	(b) à terme (notes 9.1 et 12)	0	19 504
2	**Dettes envers la clientèle**		
	à terme (notes 9.1 et 12)	56 950	63 428
3	**Dettes représentées par un titre** (notes 9.2 et 12)	12 526 296	11 050 401
4	**Autres passifs** (note 10)	172 552	61 961
5	**Comptes de régularisation** (note 10)	333 792	256 930
6	**Compte Fiduciaire Sélectif** (notes 2.10 et 16)	42 163	32 971
7	**Provisions pour risques et charges**		
	Fonds de pensions (notes 2.8 et 17)	25 384	23 494
8	**Fonds pour Risques Bancaires Généraux** (note 2.7)	150 000	150 000
9	**Capital** (notes 6 et 7)		
	(a) Souscrit (versé 157 074)	1 400 693	1 400 693
	(b) Non appelé	(1 241 018)	(1 241 018)
		159 675	*159 675*
10	**Réserve générale** (note 7)	830 742	749 334
11	**Résultat de l'exercice**	95 037	91 408
TOTAL		**14 434 234**	**12 659 268**

HORS BILAN

	Engagements donnés		
I	Engagements de financement sur projets approuvés (note 3.5 à 3.7)	3 091 912	3 606 729
II	**Garanties**		
	(a) Garanties au titre de prêts accordés par des tiers	8 091	11 126
	(b) Garanties données en assignation d'IRS	563 013	645 704
	Engagements reçus		
III	Garanties	8 187	11 222
	Opérations sur instruments financiers à terme (notes 2.9 et 13)	14 221 056	12 172 869

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

Compte de résultat au 31 décembre 2000

en milliers d'euros au 31 décembre

Postes		2000	1999
1	Intérêts et produits assimilés (notes 14.1 et 14.2)	1 556 973	1 319 154
2	Intérêts et charges assimilées (note 14.3)	(1 449 435)	(1 213 297)
	Intérêts et produits assimilés nets	**107 538**	**105 857**
3	Revenus d'actions et autres titres à revenu variable	48	45
4	Commissions perçues	-	-
5	Commissions versées	(152)	(155)
6	Résultat provenant des opérations financières (note 14.4)	(91)	818
7	Autres produits d'exploitation	104	117
8	Autres charges d'exploitation	(450)	(423)
	Produit net bancaire	**106 997**	**106 259**
	Charges générales d'exploitation	***(17 822)***	***(16 648)***
9	Frais de personnel (note 15)	(10 389)	(9 815)
10	Autres frais administratifs (note 15)	(5 596)	(5 185)
11	Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	(1 837)	(1 648)
	Résultat brut d'exploitation	**89 175**	**89 611**
12	Corrections de valeur sur créances	5 862	1 797
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**95 037**	**91 408**

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2000

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat de l'exercice	95 037	91 408
Ajustements :		
- Corrections de valeur	6 334	3 017
- Variation des intérêts et commissions à recevoir	(101 203)	(124 325)
- Variation des intérêts et commissions à payer	115 928	126 614
- Surcote des titres d'investissement	2 302	2 442
Versements des prêts	(1 854 905)	(1 711 727)
Remboursements des prêts	1 228 332	703 544
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation :	***(508 175)***	***(909 027)***
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation du portefeuille titres	(998 841)	(129 420)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(948)	(3 770)
Variation des autres actifs	(92)	(93)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement :	***(999 881)***	***(133 283)***
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Souscriptions au capital et réserves	3 287	3 219
Emissions d'emprunts	2 922 512	2 465 719
Remboursements d'emprunts	(1 847 401)	(2 391 406)
Variation des emprunts à court terme	44 239	241 666
Variation des échanges de devises à livrer et à recevoir	79 063	40 468
Variation des autres passifs	108 675	55 670
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement :	***1 310 375***	***415 336***
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**1 027 082**	**1 556 170**
Flux de trésorerie net provenant des :		
- activités d'exploitation	(508 175)	(909 027)
- activités d'investissement	(999 881)	(133 283)
- activités de financement	1 310 375	415 336
Variation de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	34 443	97 886
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités :	***(163 239)***	***(529 088)***
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE (1)	**863 844**	**1 027 082**

(1) Créances et dettes sur les établissements de crédit, à vue et à terme lorsque celles-ci arrivent à échéance dans moins de trois mois.
Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2000

Note 1 : Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.
Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.
La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus, ou la réalisation d'infrastructures sociales" (Statut, Article II).

L'élargissement de ses domaines d'intervention, entériné par la Résolution 1424 (1997) révisée en novembre 2000, s'inscrit dans le cadre d'un renforcement de son action en faveur de la cohésion sociale en Europe.

La Banque peut désormais, au delà de ses domaines prioritaires statutaires, contribuer au financement d'infrastructures sociales liées à la protection de l'environnement et à la réhabilitation du patrimoine historique. Le financement de projets d'investissements dans les PME/PMI, à l'origine de nombreuses créations d'emplois, est également un de ses axes d'intervention majeurs.

La politique de la Banque, similaire à celle des autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas rééchelonner les intérêts ou le capital des prêts et à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes. Le siège social de la Banque est à Strasbourg, France. Le siège des services de gestion est fixé à Paris, France.

Note 2 : Résumé des principes comptables essentiels

2.1 : Normes et principes comptables

Les Etats financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux des normes internationales promulguées par l'International Accounting Standards Committee (IASC) et la Directive de l'Union Européenne (86/635/CEE) "Directive du Conseil concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers".
Une étude relative à l'impact de la norme IAS 39 sur les comptes de la Banque est en cours. Rappelons que cette norme, applicable à partir du 1er janvier 2001, préconise d'évaluer l'ensemble des produits financiers à la juste valeur ("fair value").
Les actifs et passifs sont, sauf spécification contraire, enregistrés selon la méthode du coût historique.

2.2 : Conversion des éléments en devises

Conformément à l'Article IV (section 1) de son Statut, la Banque utilise l'euro comme monnaie de référence pour les comptes de capital des Etats membres et pour l'établissement de ses Etats financiers.
En cours d'exercice, les opérations sont enregistrées dans leur monnaie d'origine. Les actifs et les passifs sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.
Les profits ou pertes de change résultant de la conversion des actifs et des passifs sont portés au compte de résultat (poste 6 "Résultat provenant des opérations financières").

Les comptes ont été établis en euros sur la base des cours de change suivants au 31 décembre 2000 :

ISO	Devises	Cours des devises contre EUR	ISO	Devises	Cours des devises contre EUR
DKK	Couronne danoise	7,4631	HUF	Forint hongrois	265
ISK	Couronne islandaise	78,8	CHF	Franc suisse	1,5232
NOK	Couronne norvégienne	8,2335	HRK	Kuna croate	7,58
SEK	Couronne suédoise	8,8313	LTL	Litas lituanienne	3,7229
CZK	Couronne tchèque	35,047	CYP	Livre chypriote	0,57369
AUD	Dollar australien	1,677	MTL	Livre maltaise	0,4075
CAD	Dollar canadien	1,3965	GBP	Livre sterling	0,6241
HKD	Dollar Hong Kong	7,2578	TRL	Livre turque	624 267
NZD	Dollar néo-zélandais	2,112	ZAR	Rand Sud-Africain	7,0392
SGD	Dollar Singapour	1,6126	SIT	Tolar slovène	213,5401
TWD	Dollar Taiwan	30,758	JPY	Yen japonais	106,92
USD	Dollar US	0,9305	PLN	Zloty polonais	3,8498
GRD	Drachme	340,75	EUR	Euro	1

2.3 : Portefeuille-titres

2.3.1 : Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis et détenus en vue d'une revente à court terme. Ils sont évalués à leur prix de marché. Les gains et pertes réalisés et latents issus de la réévaluation sont portés au compte de résultat.

2.3.2 : Titres d'investissement

Ces titres sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à échéance. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, corrigés de l'amortissement linéaire des surcotes et des décotes constatées à l'achat et ce, prorata temporis jusqu'à l'échéance.

2.3.3 : Titres de placement

Les titres autres que les titres de transaction et d'investissement sont considérés comme des titres de placement. Les titres de placement sont comptabilisés à leur prix d'acquisition. Les dépréciations font l'objet d'une provision.

2.4 : Prêts

Les prêts sont enregistrés à leur valeur nominale. Les primes d'émission reçues ou payées lors de l'octroi de ces prêts sont amorties linéairement sur la durée du prêt.
Pour les échéances impayées depuis plus de 90 jours, une provision à 100 % des intérêts est constituée.
Des provisions spécifiques, comptabilisées en diminution des créances inscrites à l'actif sont constituées lorsque celles-ci présentent un risque de non recouvrement partiel ou total du capital et des intérêts.

2.5 : Actifs corporels et incorporels

Ces actifs sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'un amortissement calculé selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée probable d'utilisation.

2.6 : Dettes représentées par un titre

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les primes reçues ou payées et les frais d'émissions sont amortis linéairement sur la durée de l'emprunt.

2.7 : Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.)

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux représente les montants réservés à la couverture des risques généraux éventuels non identifiés à ce jour, y compris les pertes futures et autres risques imprévisibles. Il est inscrit distinctement au passif du bilan.
En application de la norme IAS 30, les mouvements du FRBG sont enregistrés par affectation du résultat (et non plus par le compte de résultat comme précédemment).
Ce changement de méthode est sans incidence sur le bilan et le compte de résultat de l'exercice 1999 (voir Note 2.13).

2.8 : Fonds de pensions

Le régime de pensions de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et les agents. Tous les flux qui se rapportent à ce régime sont enregistrés dans un compte de provision distinct inscrit au passif du bilan de la Banque (voir Note 17).

Les engagements relatifs aux prestations de retraite sont évalués une fois par an selon la norme IAS 19 (révisée en 1998) en utilisant la méthode de référence des unités de crédit projetées ("projected unit credit method"), afin de s'assurer que la provision constituée est adéquate. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

2.9 : Opérations sur instruments financiers à terme

Les opérations sur instruments financiers comprennent des instruments de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, FRA, Futures, caps, floors, options de taux et swaptions) et des instruments de change (contrats d'échange de devises, contrats de change à terme et options de change). Ces opérations sont évaluées selon la finalité de l'opération :

a) Opérations de couverture - Les pertes et les gains constatés sur l'instrument de couverture sont enregistrés de manière symétrique aux pertes ou aux gains constatés sur l'élément couvert. Les primes payées ou reçues sont amorties sur la durée de vie de l'instrument couvert.

b) Autres opérations - Les contrats conclus dans le cadre du portefeuille de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les gains ou pertes latents et réalisés sont portés au compte de résultat.

2.10 : Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif est l'instrument privilégié de la Banque pour amplifier l'impact de son action dans les domaines sociaux prioritaires (catastrophes naturelles et manifestations de guerre ainsi que migrations). Défini dans ses modalités par la Résolution CA 1380 (1995) et révisé par la Résolution CA 1437 (1999), le Compte Fiduciaire Sélectif présente les caractéristiques suivantes :

Objet du CFS - Le compte a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts des prêts consentis pour des projets hautement sociaux, concernant des pays à faible revenu ou d'autres pays, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale.

Alimentation du compte

- Contributions de la Banque, par prélèvement non automatique sur les résultats annuels décidés par le Conseil d'administration ;
- Contributions volontaires des Etats membres de la Banque ;
- Contributions volontaires des membres du Conseil de l'Europe ;
- Contributions volontaires des pays non membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

Principes généraux de fonctionnement

Le compte couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Toute proposition de bonification, exprimée en points de base et en montant en euro, est calculée suivant les caractéristiques de prêt standard. Elle est indiquée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation. A titre exceptionnel, le CFS a été utilisé pour le financement de donations.

Ce compte fait l'objet d'une comptabilité distincte (voir Note 16).

2.11 : Compte rémunéré /Communauté Européenne

En juillet 2000, le Conseil d'administration a approuvé la participation de la CEB à l' "Accord de Contribution" pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME des pays en transition d'Europe centrale et orientale.

Un "Accord de Contribution pour les Facilités de Financement destinées aux PME Phase 2 Fonds spécial" a été signé en décembre 2000 entre la Communauté Européenne et la CEB, en coopération avec Kreditanstalt für Wiederaufbau. Selon cet accord, la CEB a ouvert un compte rémunéré qui fonctionne comme un compte fiduciaire. Les contributions faites par la Communauté Européenne seront gérées jusqu'au décaissement selon ledit "Accord de Contribution".

2.12 : Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tous impôts directs.

2.13 : Changement de méthode

Par sa Résolution 1448 (2000), le Conseil d'administration a décidé, en conformité avec les normes IAS, d'enregistrer les mouvements éventuels du FRBG par affectation du résultat (voir Note 2.7).

Constitué à l'origine à charge du compte de résultat (Directive européenne 86/635), le FRBG n'a subi depuis aucune variation. En conséquence, ce changement de méthode n'entraîne aucun retraitement du bilan et compte de résultat de l'exercice 1999.

Note 3 : Créances

3.1 : Créances sur les établissements de crédit

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Dépôts à terme		
Comptes à terme (dépôts)	900 830	1 043 638
Créances rattachées	5 597	8 427
TOTAL	**906 427**	**1 052 065**
Prêts		
Ordinaires	4 991 680	4 165 872
Bonifiés par le CFS (1)	4 383	3 470
Sociaux (2)	316	658
Créances rattachées	55 961	53 224
Provisions		(71)
TOTAL	**5 052 340**	**4 223 153**

(1) Prêts bonifiés selon la procédure du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) (voir les Notes 2.10 et 16).
(2) Les prêts sociaux sont octroyés au taux de 1 %.

3.2 : Créances sur la clientèle

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Prêts ordinaires	3 268 259	3 477 531
Prêts bonifiés par le CFS (1)	169 912	82 355
Prêts sociaux (2)	7 558	13 584
Créances rattachées	45 492	46 218
Echéances impayées (3)	42 530	46 770
Provisions	(42 640)	(48 432)
TOTAL	**3 491 111**	**3 618 026**

(1) Prêts bonifiés selon la procédure du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) (voir les Notes 2.10 et 16).
(2) Les prêts sociaux sont octroyés au taux de 1 %.
(3) Les échéances impayées sont intégralement provisionnées.

3.3 : Ventilation des prêts, par catégorie d'emprunteurs

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Etablissements de crédit (1)		
Encours	4 996 379	4 170 000
Créances rattachées	55 961	53 224
Provisions	-	(71)
Sous-Total	***5 052 340***	***4 223 153***
Clientèle (1)		
Etats membres	3 004 747	3 179 423
Etats non membres	5 302	5 244
Etablissements publics d'Etats membres	435 680	387 856
Etablissements publics d'Etats non membres	-	947
Créances rattachées	45 492	46 218
Echéances impayées	42 530	46 770
Provisions	(42 640)	(48 432)
Sous-Total	***3 491 111***	***3 618 026***
TOTAL DES PRÊTS	**8 543 451**	**7 841 179**

(1) Total des prêts par type de taux :	*2000*	*1999*
Prêts à taux fixe	*4 608 741*	*4 902 550*
Prêts à taux variable	*3 833 367*	*2 840 920*

3.4 : Ventilation des prêts, par devise (*)

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
EUR	6 766 487	5 820 533
USD	969 387	990 534
JPY	513 737	657 905
CHF	192 497	274 498
TOTAL	**8 442 108**	**7 743 470**

() Hors créances rattachées, échéances impayées et provisions.*

3.5 : Encours des prêts et engagements de financement, par pays

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000			1999		
Pays	Engagements de financement	Encours (1)	%	Engagements de financement	Encours (1)	%
Espagne	353 615	1 776 370	21,04	617 429	1 371 687	17,71
Turquie	248 976	1 599 340	18,94	218 930	1 830 683	23,64
Allemagne	167 347	1 594 322	18,89	365 703	1 453 740	18,77
Grèce	435 963	888 832	10,53	507 509	988 827	12,77
France	-	827 294	9,80	309 603	423 316	5,47
Italie	802 025	557 768	6,61	704 382	783 258	10,12
Chypre	493 981	481 421	5,70	498 888	493 901	6,38
Finlande	100 000	167 703	1,99	25 190	113 977	1,47
Belgique	60 000	165 713	1,96	5 723	99 038	1,28
Portugal	83 855	83 469	0,99	8 975	10 211	0,13
Pologne	22 556	72 561	0,86	53 946	38 169	0,49
Malte	51 540	56 746	0,67	62 732	55 319	0,71
Hongrie	73 500	56 500	0,67	60 000	20 000	0,26
Croatie	7 024	25 744	0,30	16 979	15 326	0,20
Roumanie	44 527	22 940	0,27	43 345	12 229	0,16
Slovénie	35 231	15 995	0,19	48 281	2 906	0,04
Islande	32 451	13 000	0,15	35 102	13 000	0,17
Bulgarie	18 224	8 598	0,10	7 963	2 986	0,04
"L'ex-Rép. yougoslave de Macédoine"	14 757	7 492	0,09	3 835	1 418	0,02
République Slovaque	23 856	6 144	0,07	-	-	-
Lituanie	10 126	6 142	0,07	11 052	4 326	0,06
Bosnie et Herzégovine	1 612	5 302	0,06	-	4 977	0,06
Saint Marin	1 162	2 711	0,03	1 162	3 228	0,04
Rép. Féd. Yougoslavie (2)	-	-	-	-	948	0,01
Estonie	9 587	-	-	-	-	-
TOTAL	**3 091 912**	**8 442 108**	**100,0**	**3 606 729**	**7 743 470**	**100,0**
Créances impayées		42 530			46 770	
Créances rattachées		101 453			99 442	
Provisions		(42 640)			(48 503)	
TOTAL NET	**3 091 912**	**8 543 451**		**3 606 729**	**7 841 179**	

(1) Voir Note 16 : Compte Fiduciaire Sélectif

(2) La République Fédérale de Yougoslavie n'est pas membre de la Banque. Cet encours représente sa quote part dans les dettes de l'ex-Yougoslavie, membre associé de la Banque du 15 janvier 1986 au 22 octobre 1991

3.6 : Encours des prêts et engagements de financement, par domaine d'intervention

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000				1999			
Domaines d'intervention	**Engagements de financement**	**%**	**Encours**	**%**	**Engagements de financement**	**%**	**Encours**	**%**
Priorités statutaires								
Aide aux réfugiés et migrants	22 508	0,7	395 086	4,7	30 948	0,9	772 352	10,0
Aide aux victimes de catastrophes naturelles ou écologiques	717 126	23,2	904 001	10,7	473 761	13,1	676 120	8,7
Nouvelles priorités								
Création et maintien d'emplois dans les PME	424 753	13,7	1 358 545	16,1	364 223	10,1	970 129	12,5
Formation professionnelle	-	-	133 655	1,6	-	-	65 160	0,8
Logement social	192 127	6,2	1 494 456	17,7	462 614	12,8	1 589 715	20,5
Santé	375 790	12,2	650 672	7,7	456 487	12,7	501 773	6,5
Éducation	496 970	16,1	961 056	11,4	477 153	13,2	911 204	11,8
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé	75 209	2,4	146 047	1,7	71 172	2,0	69 096	0,9
Autres domaines								
Protection de l'environnement	185 630	6,0	1 066 337	12,6	512 939	14,2	677 961	8,8
Modernisation rurale	473 421	15,3	958 833	11,4	629 097	17,4	1 049 003	13,5
Protection et réhabilitation du patrimoine historique	48 822	1,6	35 808	0,4	22 165	0,6	9 422	0,1
Création d'infrastructures	79 556	2,6	337 612	4,0	106 170	2,9	451 535	5,8
TOTAL BRUT	**3 091 912**	**100,0**	**8 442 108**	**100,0**	**3 606 729**	**100,0**	**7 743 470**	**100,0**
Créances impayées			42 530				46 770	
Créances rattachées			101 453				99 442	
Provisions			(42 640)				(48 503)	
TOTAL NET	**3 091 912**		**8 543 451**		**3 606 729**		**7 841 179**	

Cette note doit être lue en tenant compte de la Note 1 (Objectifs de la Banque)
La répartition par secteur des encours relatifs aux programmes sectoriels multi-projets (PSM) est réalisée par l'application des pourcentages statistiques prévus lors de l'approbation de chaque projet.

3.7 : Engagements de financement

en milliers d'euros au 31 décembre

Années d'approbation	1998 et antérieures	1999	2000	TOTAL
Projets				
Avec contrats-cadre signés (1)	546 308	433 102	382 293	**1 361 703**
Hors contrats-cadre (2)	1 388 812	201 859	139 538	**1 730 209**
TOTAL	**1 935 120**	**634 961**	**521 831**	**3 091 912**

(1) La Banque est engagée juridiquement dès la signature d'un contrat-cadre.
(2) Projets ayant fait l'objet d'au moins un financement.

Note 4 : Portefeuille-titres

4.1 : Portefeuille-titres

en milliers d'euros au 31 décembre

	Exercice 2000			
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Portefeuille de placement :				
Montant brut	-	2 755 676	1 463	2 757 139
Provisions	-	(683)	(682)	(1 365)
Créances rattachées	-	34 934	11	34 945
Montant net	-	2 789 927	792	2 790 719
Portefeuille d'investissement :				
Montant brut	439 039	858 863	-	1 297 902
Montant des primes et décotes	(4 969)	(771)	-	(5 740)
Provisions	-	-	-	-
Créances rattachées	21 061	29 754	-	50 815
Montant net	455 131	887 846	-	1 342 977
TOTAL	**455 131**	**3 677 773**	**792**	**4 133 696**

	Exercice 1999			
	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Portefeuille de placement :				
Montant brut	-	1 789 194	1 463	1 790 657
Provisions	-	(259)	(719)	(978)
Créances rattachées	-	29 027	11	29 038
Montant net	-	1 817 962	755	1 818 717
Portefeuille d'investissement :				
Montant brut	454 279	778 598	-	1 232 877
Montant des primes et décotes	(2 644)	(122)	-	(2 766)
Provisions	-	-	-	-
Créances rattachées	21 965	27 682	-	49 647
Montant net	473 600	806 158	-	1 279 758
TOTAL	**473 600**	**2 624 120**	**755**	**3 098 475**

4.2 : Informations complémentaires sur le portefeuille-titres

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Obligations et autres titres à revenu fixe :		
Emetteurs publics	289 467	314 505
Autres émetteurs	3 325 071	2 253 286
	3 614 538	2 567 791
Portefeuille de placement :		
Plus-values latentes	15 258	9 722
Portefeuille d'investissement (1) :		
Plus-values latentes	11 125	43 692
Titres cédés avant l'échéance	-	-
Titres ayant fait l'objet d'un changement de catégorie au cours de l'exercice	-	-
Montants des titres cotés (2)	2 612 692	1 381 253
Montants des titres non cotés (2)	1 436 608	1 187 161

(1) Obligations et Fonds d'Etats émis par des pays ou des institutions assimilées ayant un rating AAA ou AA

(2) Valeur nette comptable pour l'ensemble du portefeuille-titres

Note 5 : Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros au 31 décembre

	Valeur brute 1999	Acquisitions 2000	Cessions 2000	Autres mouvements 2000	Valeur brute 2000	Amortissements et provisions cumulés 2000	Valeur nette 2000
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 557	572	-	-	2 129	(1 278)	851
Autres	682	7	-	(560)	129	-	129
Total	**2 239**	**579**	**-**	**(560)**	**2 258**	**(1 278)**	**980**
Immobilisations corporelles							
Immeubles d'exploitation	10 673	-	-	-	10 673	(3 808)	6 865
Aménagement, agencement, installations	5 702	399	-	-	6 101	(2 732)	3 369
Autres	2 822	614	-	(84)	3 352	(2 111)	1 241
Total	**19 197**	**1 013**	**-**	**(84)**	**20 126**	**(8 651)**	**11 475**
TOTAL IMMOBILISATIONS	**21 436**	**1 592**	**-**	**(644)**	**22 384**	**(9 929)**	**12 455**

Note 6 : Etat des souscriptions au capital au 31 décembre 2000 (*)

En accord avec le Statut, peuvent devenir membres tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et les autres gouvernements sur autorisation du Conseil de direction.

L' affiliation est acquise par l'acceptation du Statut et par la souscription de titres de participation. Ces derniers sont émis pour une valeur nominale unitaire de 1 000 euros. Chaque membre a droit à un vote pour chaque titre de participation détenu.

en milliers d'euros

PAYS	Capital souscrit (a)	Capital non appelé (b)	Capital appelé Versé (1) (c1)	Capital appelé Non versé (c2)	Réserves à recevoir (d)	Capital appelé, non versé et réserves à recevoir e = c2 + d
Allemagne	237 083	210 904	26 180			
France	237 083	210 904	26 180			
Italie	237 083	210 904	26 180			
Espagne	154 624	137 550	17 074			
Turquie	100 527	89 427	11 099			
Pays-Bas	51 471	45 787	5 684			
Belgique	42 541	37 845	4 696			
Grèce	42 541	37 845	4 696			
Portugal	36 030	32 052	3 978			
Suède	36 030	32 052	3 978			
Pologne	33 205	29 539	2 750	917	497	1 413
Suisse	23 214	15 998	7 216			
Danemark	23 214	20 649	2 565			
Norvège	18 067	16 072	1 995			
Finlande	18 067	16 072	1 995			
Bulgarie	16 170	14 385	1 785			
Roumanie	15 511	13 799	1 712			
Hongrie	11 595	10 315	960	320	131	451
République Tchèque	11 142	9 912	615	615	331	946
Luxembourg	8 992	8 000	993			
Croatie	5 534	4 923	611			
Chypre	5 147	4 579	568			
République Slovaque	4 908	4 366	271	271	146	417
Albanie	3 465	3 083	383			
Lettonie	3 316	2 950	275	92	55	146
Estonie	3 294	2 930	364			
"L' ex-Rép. yougoslave de Macédoine"	3 294	2 930	273	91	37	128
Moldova (2)	3 294	2 930	68	296	160	456
Lituanie	3 259	2 899	360			
Slovénie	3 183	2 832	351			
Islande	2 626	2 337	289			
Malte	2 626	2 336	290			
Saint-Marin	1 260	1 000	260			
Liechtenstein	1 260	897	363			
Saint-Siège	35	17	18			
Total 2000	**1 400 693**	**1 241 018**	**157 074**	**2 601**	**1 356**	**3 957**
Total 1999	**1 400 693**	**1 241 018**	**154 900**	**4 775**	**2 469**	**7 244**

() Le Conseil de direction a approuvé le 9 novembre 1999 par sa Résolution 321 le principe d'une 5e augmentation de capital dont les caractéristiques sont les suivantes :*
- Augmentation de capital souscrit de 1 847 millions d'euros
- Période de souscription courant jusqu'au 31 mars 2001
- Maintien de la part du capital appelé à 11,04 % du capital souscrit par le biais d'une incorporation partielle de réserves
- Prise d' effet de l'augmentation de capital dès que le seuil de 66,6 % de souscription sera atteint
Au 31 décembre 2000, 14 pays ont souscrit, représentant 35,53 % du total du capital à souscrire.
Le Conseil de direction a décidé le 27 février 2001, par sa Résolution 329, de prolonger la période de souscription de la 5e augmentation de capital du 31 mars 2001 au 30 septembre 2001.

(1) Par versements effectifs et par incorporation des réserves.

(2) La Moldova a effectué un premier versement de 105 406,41 euros sur les échéances attendu depuis les 4 juin 1998, 1999 et 2000. Reste en attente de paiement 315 343,59 euros.

Note 7 : Variation des capitaux propres

en milliers d'euros au 31 décembre

	1999	Affectation du bénéfice de 1999 (1)	Versements et résultat 2000	2000
Capital				
- souscrit	1 400 693			1 400 693
- non appelé	(1 241 018)			(1 241 018)
Capital appelé	159 675			159 675
dont non versé	(4 775)		2 174	(2 601)
	154 900		**2 174**	**157 074**
Réserves				
Réserve générale	749 334	81 408		830 742
dont non versée	(2 469)	-	1 113	(1 356)
	746 865	**81 408**	**1 113**	**829 386**
Résultats en attente d'affectation	91 408	(91 408)	95 037	95 037
Capitaux propres	**993 173**	**(10 000)**	**98 324**	**1 081 497**
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	150 000			150 000
Fonds propres	**1 143 173**	**(10 000)**	**98 324**	**1 231 497**

(1) Le bénéfice de l'exercice 1999 a été affecté pour 10 millions d'euros au Compte Fiduciaire Sélectif et pour 81,4 millions d'euros à la réserve générale.

Note 8 : Autres actifs et comptes de régularisation

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Débiteurs divers	3 679	3 400
Instruments conditionnels achetés	813	998
Total autres actifs	**4 492**	**4 398**
Produits à recevoir	446 804	353 997
Comptes d'ajustement sur devises	293 300	202 515
Charges à répartir	83 048	78 622
Charges constatées d'avance	944	4 100
Autres comptes de régularisation	1 003	221
Total comptes de régularisation de l'actif	**825 099**	**639 455**

Note 9 : Dettes

9.1 : Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle.

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes à vue	41 643	162
Dettes à terme	-	19 500
Dettes rattachées	-	4
TOTAL	**41 643**	**19 666**
Dettes envers la clientèle		
Dettes à terme	56 117	62 406
Dettes rattachées	833	1 022
TOTAL	**56 950**	**63 428**

9.2 : Dettes représentées par un titre

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Emprunts obligataires	11 357 984	10 019 366
Euro Commercial Paper	635 857	544 275
Emprunts perpétuels (1)	133 630	126 811
Sous-total	**12 127 471**	**10 690 453**
Dettes rattachées	398 825	359 949
TOTAL	**12 526 296**	**11 050 401**

(1) L'encours au 31.12.2000 est constitué d'un emprunt de 203 545 000 francs suisses (133 629 858,19 euros) à taux fixe de 5,50 % par an

9.3 : Dettes représentées par un titre, par devise

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
USD	5 473 379	3 899 320
EUR	4 277 900	4 615 857
JPY	992 120	1 057 992
TWD	390 142	190 379
CHF	363 409	220 264
GBP	341 627	
CAD	71 608	68 456
HKD	68 891	448 362
ZAR	54 591	65 163
GRD	53 561	60 660
PLN	25 975	18 034
CZK	14 267	13 849
SEK	-	32 117
Sous-total	**12 127 471**	**10 690 452**
Dettes rattachées	398 825	359 949
TOTAL	**12 526 296**	**11 050 401**

Note 10 : Autres passifs et comptes de régularisation

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Autres passifs		
Créditeurs divers	1 261	1 575
Dépôts de garantie reçus (1)	171 291	60 386
TOTAL	**172 552**	**61 961**
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	77 276	72 121
Charges à payer	253 840	181 019
Autres comptes de régularisation	2 676	3 790
TOTAL	**333 792**	**256 930**

(1) Dépôts reçus dans le cadre des opérations dites "collatérales".

Note 11 : Opérations en devises

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000				
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à à livrer	Position nette
EUR	10 826 741	6 084 735	537 904	4 984 656	295 255
Autres devises					
USD	2 271 927	5 848 414	4 501 288	925 534	(733)
JPY	838 068	1 085 776	740 044	491 346	990
CHF	290 297	379 728	131 303	43 149	(1 278)
GBP	99 543	359 545	341 627	80 854	771
Autres	107 657	676 036	625 474	57 000	95
Sous total	**3 607 493**	**8 349 499**	**6 339 736**	**1 597 884**	**(154)**
TOTAL	**14 434 234**	**14 434 234**	**6 877 640**	**6 582 540**	**295 101**

	1999				
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à à livrer	Position nette
EUR	8 598 082	6 243 119	616 542	2 768 474	203 031
Autres devises					
USD	2 344 242	4 118 621	2 676 838	902 941	(481)
JPY	1 191 204	1 165 441	795 634	821 457	(59)
CHF	363 131	233 867	-	130 039	(775)
GBP	36 492	2 467	-	33 394	632
Autres	126 116	895 753	836 360	66 630	94
Sous total	**4 061 186**	**6 416 149**	**4 308 833**	**1 954 460**	**(590)**
TOTAL	**12 659 268**	**12 659 268**	**4 925 374**	**4 722 934**	**202 441**

Note 12 : Echéancier de liquidité

en milliers d'euros au 31 décembre

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois à un an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non définie	Total
ACTIF						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	52					52
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle :						
- Comptes à vue	4 605					4 605
- Dépôts à terme	906 427					906 427
- Prêts	57 323	1 374 266	2 234 338	4 877 525		8 543 451
Portefeuille-titres	939 360	1 407 416	1 003 742	782 398	780	4 133 696
Autres actifs					846 004	846 004
Sous-total	1 907 766	2 781 682	3 238 079	5 659 923	846 784	14 434 234
PASSIF						
Dettes envers les établissemments de crédit et la clientèle	41 643			56 950		98 593
Dettes représentées par un titre :						
- Titres de créances négociables (ECP)	526 648	120 778				647 427
- Emprunts obligataires	678 703	2 266 079	5 845 446	2 955 011		11 745 239
- Emprunts perpétuels				133 630		133 630
Capital, réserves et résultat					1 085 454	1 085 454
Autres passifs					723 892	723 892
Sous-total	1 246 994	2 386 858	5 845 446	3 145 591	1 809 345	14 434 234
Swaps de devises et contrats à terme de change	-5 563	41 967	260 274	-1 577	0	295 101
Risque de liquidité	655 209	436 791	-2 347 092	2 512 754	-962 561	295 101

Note 13 : Engagements sur instruments financiers à terme

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000		1999
	Opérations de couverture	Total	Total
Opérations fermes			
Opérations de gré à gré			
- swaps de taux d'intérêt	7 600 405	7 600 405	7 207 307
- swaps de devises	6 158 793	6 158 793	4 703 632
- autres	423 746	423 746	19 302
Opérations conditionnelles			
- options de taux d'intérêt	38 112	38 112	242 629
- options de change	-	-	-
- autres options	-	-	-
TOTAL	14 221 056	14 221 056	12 172 870

Note 14: Résultat

14.1 : Intérêts et produits assimilés

en milliers d'euros au 31 décembre

Compte de résultat	2000	1999
Intérêts sur créances à vue	56	37
Intérêts sur créances à terme (dépôts)	55 596	35 182
Intérêts sur prêts (1)	243 110	192 811
Intérêts sur instruments à terme de couverture	25 881	19 327
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	**324 643**	**247 357**
Intérêts sur prêts (1)	239 972	233 202
Intérêts sur instruments à terme de couverture	72 335	40 134
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	**312 307**	**273 336**
Produits sur titres de placement	111 188	94 270
Produits sur titres d'investissement	81 887	77 886
Intérêts sur instruments à terme de couverture	48 916	39 878
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	**241 991**	**212 034**
Amortissements des primes d'émission et de remboursement	16 160	11 057
Autres intérêts et produits assimilés (2)	661 872	575 370
Autres intérêts et produits assimilés	**678 032**	**586 427**
TOTAL	**1 556 973**	**1 319 154**

(1) Soit un total d'intérêts reçus sur prêts de 483 082 milliers d'euros pour l'exercice 2000, et de 426 013 milliers d'euros pour l'exercice 1999.

(2) Ce poste comprend notamment les intérêts sur instruments à terme de macro-couverture et de couverture sur dettes représentées ou non par un titre.

14.2 : Ventilation par pays des intérêts sur prêts

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Turquie	128 413	138 701
Allemagne	80 505	68 956
Espagne	76 685	46 303
Grèce	59 798	56 550
Italie (1)	48 596	63 490
France	29 682	13 569
Chypre	28 656	24 643
Finlande	7 446	3 866
Belgique	6 348	3 163
Malte	3 640	3 280
Pologne	3 082	424
Portugal	2 695	580
Hongrie	2 041	228
Croatie	1 174	475
Slovénie	1 029	94
Roumanie	764	106
Bosnie et Herzégovine	747	357
Islande	563	406
Bulgarie	382	158
Lituanie	309	227
Saint-Marin	219	233
République Slovaque	157	-
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"	100	37
République Fédérale de Yougoslavie	51	167
Suède	1	-
Sous-total	**483 082**	**426 013**
Intérêts sur instruments de couverture	**98 216**	**59 461**
TOTAL	**581 298**	**485 474**

(1) Dont pénalités sur remboursements anticipés de 2,29 millions d'euros pour l'exercice 2000 et de 1,99 million d'euros pour l'exercice 1999.

14.3 : Intérêts et charges assimilées

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Intérêts sur dettes à vue	97	59
Intérêts sur dettes à terme	7 111	1 750
Intérêts sur instruments à terme de couverture	27 467	25 883
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	**34 675**	**27 692**
Intérêts sur dettes à vue	1 790	1 015
Intérêts sur dettes à terme	2 099	549
Intérêts sur instruments à terme de couverture	91 560	66 392
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	**95 449**	**67 956**
Intérêts et charges assimilées sur titres de créances négociables	31 005	12 267
Intérêts et charges assimilées sur emprunts obligataires et perpétuels	758 347	722 781
Intérêts sur instruments à terme de couverture	441 280	297 001
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	**1 230 632**	**1 032 049**
Autres intérêts et charges assimilées (1)	88 679	85 600
TOTAL	**1 449 435**	**1 213 297**

(1) Ce poste comprend notamment les intérêts sur instruments à terme de macro-couverture et de couverture du portefeuille titres.

14.4 : Résultat provenant des opérations financières

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
- Titres de transaction	0	0
- Instruments financiers à terme	0	0
Sous-total	**0**	**0**
- Change (conversion)	(31)	768
- Titres de placement	(60)	50
TOTAL	**(91)**	**818**

Note 15 : Frais généraux administratifs

en milliers d'euros au 31 décembre

	2000	1999
Salaires et traitements	8 668	8 100
Charges sociales	700	740
Coût de pensions	1 021	975
Autres frais administratifs	5 596	5 185
TOTAL	**15 985**	**15 000**

Personnel

L'effectif du personnel de la Banque est de 115 agents permanents au 31 décembre 2000 (108 au 31 décembre 1999) qui se répartit selon les catégories suivantes :

Au 31 décembre	2000	1999
Hors Cadres (1)	4	3
Cadres	54	46
Non Cadres	57	59
TOTAL	115	108

(1) Gouverneur et Vice-Gouverneurs, élus.

Note 16 : Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

16.1 - Etats financiers

en milliers d'euros au 31 décembre

ACTIF	2000	1999	PASSIF	2000	1999
Dépôts auprès de la CEB	42 163	32 971	Contribution reçue de la CEB	45 020	35 020
Portefeuille-titres	3 379	2 856	Autres contributions reçues	107	107
			Comptes de régularisation	1 257	536
			Report des résultats antérieurs	164	2 560
			Résultat de l'exercice	(1 006)	(2 396)
TOTAL	45 542	35 827		45 542	35 827

en milliers d'euros au 31 décembre

COMPTE DE RESULTAT	2000	1999
Produits		
Rémunération perçue de la CEB (1)	1 790	1 015
Portefeuille-titres	296	88
Charges		
Bonifications versées à la CEB	(1 172)	(402)
Adhésion de l'Albanie au capital de la CEB	-	(1 861)
Donations	(1 920)	(1 236)
Résultat de l'excercice	**(1 006)**	**(2 396)**

(1) Rémunération calculée selon la Résolution 1380 (1995) du Conseil d'administration

en milliers d'euros au 31 décembre

DONATIONS VERSEES EN 2000	
Aide aux réfugiés du Kosovo	1 020
Cohésion sociale Conseil de l'Europe (1)	200
Protection de l'enfance en Roumanie	700
TOTAL	1 920

(1) Subvention exceptionnelle destinée au financement d'études pour des projets liés à la cohésion sociale

16.2 : Décomposition des engagements de financement et de l'encours de prêts dans le cadre du CFS

en milliers d'euros au 31 décembre

Pays	2000 Engagements de financement	2000 Encours	2000 %	1999 Engagements de financement	1999 Encours	1999 %
Pologne	22 556	72 561	41,6 %	53 946	38 168	44,5 %
Hongrie	53 500	36 500	20,9 %	30 000	10 000	11,7 %
Croatie	7 024	25 744	14,8 %	16 980	15 051	17,5 %
Roumanie	11 000	19 095	11,0 %	19 500	10 675	12,4 %
République Slovaque	23 856	6 144	3,5 %	-	-	-
Bosnie et Herzégovine	1 612	5 302	3,0 %	-	4 977	5,8 %
Lituanie	8 864	4 567	2,6 %	8 960	3 484	4,1 %
Slovénie	3 013	3 744	2,2 %	2 057	2 831	3,3 %
Allemagne	3 717	639	0,4 %	3 717	639	0,7 %
Bulgarie	15 000	-	-	-	-	
TOTAL	**150 142**	**174 296**	**100 %**	**135 160**	**85 825**	**100 %**

Note 17 : Provisions pour risques et charges/Fonds de Pensions

Engagements de retraite

Les engagements relatifs aux prestations de retraite ont été évalués le 31 décembre 2000 par un actuaire indépendant selon la méthode de référence des unités de crédit projetées ("projected unit credit") conformément au principe écrit à la Note 2.8.

Le calcul repose notamment sur les hypothèses économiques suivantes :

- un taux d'intérêt de 5,5 %
- un taux d'inflation de 1,5 %
- un âge moyen de départ à la retraite de 62 ans

Evolution de la provision

en milliers d'euros au 31 décembre

Provision au 31 décembre 1999		**23 494**
Produits		**2 967**
- Cotisations patronales	1 030	
- Cotisations des agents	494	
- Rémunération CEB	1 443	
Charges		**(1 077)**
- Pensions versées	(469)	
- Allocations de départ	(584)	
- Autres	(24)	
Provision au 31 décembre 2000		**25 384**

Rapport de l'audit externe

ARTHUR ANDERSEN

Barbier Frinault & Autres
Société Civile
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone +33 (0) 1 55 61 55 00
Télécopie +33 (0) 1 55 61 05 05

A l'attention du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction

Dans le cadre du mandat qui nous a été confié par le Conseil de Direction, nous avons procédé à l'audit des comptes annuels, annexés au présent rapport, de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe -CEB pour l'exercice clos le 31 décembre 2000. En tant qu'auditeur indépendant, notre mission consiste à exprimer une opinion sur ces comptes, établis sous la responsabilité du Gouverneur.

Nos diligences ont été effectuées selon les normes d'audit internationales de l'IFAC, et nous considérons qu'elles constituent une base raisonnable pour formuler notre opinion. Ces normes prévoient que notre audit soit organisé et effectué de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et informations contenus dans les comptes annuels et des informations données en annexe. Un audit consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables utilisées, les estimations faites par le Gouverneur, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nous certifions que les états financiers joints à ce rapport donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2000, ainsi que du résultat de ses opérations et des variations de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables généralement admis au plan international (IASC), après prise en compte des directives européennes autorisant la constitution d'un FRBG.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur les notes (2.7) et (2.13) des états financiers relatives au changement de mode de constitution du FRBG. Ce changement n'affecte ni le bilan, ni le compte de résultat au 31 décembre 1999.

Neuilly-sur-Seine, le 7 mars 2001

Barbier Frinault & Autres
Arthur Andersen
Philippe Peuch-Lestrade

Société civile à capital variable
Minimal de 800 000 francs

Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles

Extrait du rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que sur les annexes aux Etats financiers pour 2000

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'Article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe, le Comité de surveillance a été convoqué suite à la décision que le Conseil de direction a adoptée après avoir entendu le Conseil d'administration, à sa 163e réunion (le 15 décembre 2000). Il s'est réuni à Paris le 2 février 2001 pour examiner le bilan et le compte de résultat de la Banque, ainsi que les annexes aux Etats financiers pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2000 ;

Sur la base de la Résolution 326 (2000) du Conseil de direction et des conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'auditeur externe, Arthur Andersen (Paris), a présenté son exposé et décrit en détail, si nécessaire, le déroulement de l'audit ;

Le Comité de surveillance a procédé à son audit de la Banque pour l'exercice 2000 de la façon suivante :
- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs et certains Directeurs de la Banque ;
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2000 et le bilan au 31 décembre 2000, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers, qui ont été élaborés par le Service de la Comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 7 mars 2001;
- en consultant le Service d'Audit Interne ;
- en consultant l'auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son projet de rapport détaillé pour l'exercice 2000 ;
- en demandant l'avis signé par l'auditeur externe le 7 mars 2001 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il estimait nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, le personnel intéressé et l'auditeur externe.

Le Comité de surveillance

Certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la Banque (y compris les Notes annexes aux Etats financiers) concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement l'état des opérations de la Banque au 31 décembre 2000, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les principes comptables admis au plan international (IASC) et les directives européennes concernant le Fonds pour Risques Bancaires Généraux.

Sans assortir son avis de réserves, le Comité de surveillance souhaite attirer l'attention des lecteurs sur les notes suivantes aux Etats financiers :
1. les notes 2.7 et 2.13 font état d'une modification de la méthode d'approvisionnement du Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Cette modification n'influe ni sur le bilan ni sur le compte de résultat au 31 décembre 1999.
2. la note 3.6 indique que l'interprétation des objectifs premiers de la Banque (aide aux réfugiés et aux migrants et aux victimes de catastrophes naturelles et écologiques) a été élargie aux actions en faveur de la cohésion sociale en Europe à la suite du Deuxième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les objectifs ont été modifiés en conséquence dans la Résolution 1424 rév.3 (2000) du Conseil d'administration.

Paris, 9 mars 2001

Per A. ENGESETH
M I. CASTELÃO FERREIRA da SILVA
F. CASSEL

Bilan au 31.12.2000 après affectation du résultat

en milliers d'euros au 31 décembre

ACTIF

Postes		2000	1999
1	**Caisse, avoirs auprès des banques centrales**	52	120
2	**Créances sur les établissements de crédit**		
	(a) à vue	4 605	2 987
	(b) à terme		
	- dépôts (notes 3.1 et 12)	906 427	1 052 065
	- prêts (a) (notes 3.1 et 12)	5 052 340	4 223 153
3	**Créances sur la clientèle**		
	- prêts (b) (notes 3.2 et 12)	3 491 111	3 618 026
	Total prêts (a+b) (notes 3.3 à 3.6)	***8 543 451***	***7 841 179***
4	**Effets publics et valeurs assimilées** (notes 4 et 12)	455 131	473 600
5	**Obligations et autres titres à revenu fixe** (notes 4 et 12)	3 677 773	2 624 120
6	**Actions et autres titres à revenu variable** (notes 4 et 12)	792	755
	Total portefeuille-titres	***4 133 696***	***3 098 475***
7	**Actifs incorporels** (note 5)	980	1 365
8	**Actifs corporels** (note 5)	11 475	11 980
9	**Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir des pays membres** (notes 6 et 7)	3 957	7 244
10	**Autres actifs** (note 8)	4 492	4 398
11	**Comptes de régularisation** (note 8)	825 099	639 455
	TOTAL DE L'ACTIF (note 11)	**14 434 234**	**12 659 268**

PASSIF

Postes		2000	1999
1	**Dettes envers les établissements de crédit**		
	(a) à vue	41 643	162
	(b) à terme (notes 9.1 et 12)	0	19 504
2	**Dettes envers la clientèle** à terme (notes 9.1 et 12)	56 950	63 428
3	**Dettes représentées par un titre** (notes 9.2 et 12)	12 526 296	11 050 401
4	**Autres passifs** (note 10)	172 552	61 961
5	**Comptes de régularisation** (note 10)	333 792	256 930
6	**Compte Fiduciaire Sélectif** (notes 2.10 et 16)	52 163	32 971
7	**Provisions pour risques et charges** **Fonds de pensions** (notes 2.8 et17)	25 384	23 494
8	**Fonds pour Risques Bancaires Généraux** (note 2.7)	160 000	150 000
9	**Capital** (notes 6 et 7)		
	(a) Souscrit (versé 157 074)	1 400 693	1 400 693
	(b) Non appelé	(1 241 018)	(1 241 018)
		159 675	*159 675*
10	**Réserve générale** (note 7)	905 779	749 334
	TOTAL DU PASSIF (note 11)	**14 434 234**	**12 659 268**

HORS BILAN

	Engagements donnés		
I	Engagements de financement sur projets approuvés (notes 3.5 à 3.7)	3 091 912	3 606 729
II	Engagements de garanties		
	a) Garanties au titre de prêts accordés par des tiers	8 091	11 126
	b) Garanties données en assignation d'IRS	563 013	645 704
	Engagements reçus		
III	Garanties	8 187	11 222
	Opérations sur instruments financiers à terme (notes 2.9 et 13)	14 221 056	12 172 869

Les notes annexes font partie intégrante des Etats financiers.

Extrait du procès-verbal de la 212e réunion du Conseil d'administration de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Résolution 1456 (2001) **CA/PV 212 (2001)**

Paris, le 30 mars 2001

Le Conseil d'administration,

- Vu l'article XI, section 2, du Statut de la Banque,
- Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2000,
- Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 7 mars 2001,
- Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 9 mars 2001,
- Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 9 mars 2001,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2000,
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2000,
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2000 (+ € 95 036 610) comme suit :
 - € 10 000 000 au Fonds pour Risques Bancaires Généraux
 - € 75 036 610 à la Réserve Générale
 - € 10 000 000 au Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 165e réunion du Conseil de direction de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Résolution 331 (2001) **CD/PV 165 (2001)**

Paris, le 20 avril 2001

Le Conseil de direction,

- Vu l'article IX, section 3, chiffre1, litt.e, du Statut
- Vu le bilan, le compte de résultat ainsi que les Notes annexes aux Etats financiers au 31 décembre 2000
- Vu la certification de l'auditeur externe au 7 mars 2001
- Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
 - le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2000
 - le rapport du Comité de surveillance au 9 mars 2001
- Vu la Résolution 1456 (2001) du Conseil d'administration
- Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2000
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2000, et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1456 (2001) du Conseil d'administration du 30 mars 2001 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2000 (+ € 95 036 610) comme suit :
 - € 10 000 000 au Fonds pour Risques Bancaires Généraux
 - € 75 036 610 à la Réserve Générale.
 - € 10 000 000 au Compte Fiduciaire Sélectif

Notes au lecteur

1. Dénomination : La Banque a été créée en 1956 sous le nom de "Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe". La dénomination simplifiée de "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", utilisée depuis 1989, a été officialisée par l'entrée en vigueur du nouveau Statut, le 18 mars 1997. Depuis le 1er novembre 1999, la nouvelle dénomination est "Banque de Développement du Conseil de l'Europe" et l'acronyme CEB.

2. Etats membres : Au 31 décembre 2000, la Banque comptait 35 Etats membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, "L'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, République Slovaque, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

3. Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les Etats membres.

4. Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

5. Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

6. Tranches de prêts : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

7. Programmes sectoriels multi-projets (PSM) : Programmes de prêts avec de grandes institutions financières (contrats-cadre), concernant des projets rassemblant plusieurs bénéficiaires, pour des opérations dans un ou plusieurs domaines d'activité de la Banque. Ils permettent le recours à un emprunteur central pour atteindre, à travers lui, un grand nombre de bénéficiaires individuels.

8. Engagements de financement : Montant total des contrats-cadre signés, et des projets individuels (hors contrats-cadre) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

9. Compte Fiduciaire Sélectif : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la Banque et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque, et par des contributions volontaires des Etats membres.

10. Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

11. Capital souscrit : Titres de participation émis par la Banque, auxquels les membres ont souscrit.

12. Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

13. Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

14. Traduction : Le Rapport du Gouverneur est également disponible en anglais (ISSN 1563-2601) et en allemand (ISSN 1563-261X).

Photos : Couverture et vignettes page 14, Corbis - vignettes pages 35, Getty One Stone, autres photos, Photothèque CEB.



Banque de
Développement
du Conseil
de l'Europe

55, avenue Kléber
F-75784 PARIS Cedex 16
Tél. +33 (0)1 47 55 55 00
Fax +33 (0)1 47 55 03 38
Télex 642706 CEFON
Swift CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN 1563-2598